

Rapport Annuel 2012



EPIC BPI - Groupe
(Ex EPIC OSEO)

Avril 2013







Sommaire

1.	Message du Président.....	5
2.	Périmètre du groupe	6
3.	Organes de Direction et d'Administration.....	7
4.	Les Chiffres clés de l'EPIC BPI - Groupe	9
5.	Rapport d'activité d'OSEO et de ses filiales au titre de l'exercice 2012.....	10
5.1.	Les faits marquants du groupe en 2012	10
5.2.	Les missions et les métiers.....	11
5.3.	L'activité 2012 par métier.....	13
5.4.	Les données financières et les résultats.....	17
5.5.	Les perspectives pour 2013.....	19
5.6.	Le contrôle interne et la maîtrise des risques	20
5.7.	Information sur la gouvernance	26
6.	Organigrammes d'OSEO	28
6.1.	Organigramme fonctionnel	28
6.2.	Organigramme du réseau.....	29
7.	Comptes consolidés	30
8.	Comptes individuels + annexes.....	105
9.	Rapports des commissaires aux comptes.....	119







1. Message du Président



OSEO a rempli la mission qui lui avait été impartie à sa naissance en 2005 : rationaliser le dispositif de soutien aux PME et favoriser le développement de l'investissement, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises. La création précoce d'un réseau unique, puis la fusion rapide des sociétés d'origine, ont permis d'offrir un continuum de financements très apprécié des chefs d'entreprises.

Entre 2005 et 2012, les engagements annuels d'OSEO ont ainsi doublé pour les activités de garantie et triplé pour les activités d'innovation et de cofinancement de l'investissement. Au total, en 2012, 83 400 entreprises ont bénéficié de 102 000 concours différents pour 35 milliards €.

Cette réussite est due à la confiance de nos actionnaires, au premier rang desquels l'Etat, mais aussi de nos partenaires : banquiers, investisseurs en fonds propres et collectivités territoriales. Je tiens aussi à saluer l'implication et l'énergie des collaborateurs d'OSEO. Ils ont su se mobiliser pour faire progresser OSEO, l'«*entreprise des entrepreneurs*».

Malgré une conjoncture adverse depuis bientôt 18 mois, le groupe a vu son activité se développer de façon équilibrée en 2012, répondant ainsi aux besoins croissants de ses clients. Les financements pour l'innovation ont augmenté de 13 % en un an, en dépit de la rareté de la ressource publique.

5

Les interventions en garantie de crédits et d'apports de fonds propres, réalisés par les établissements financiers, se sont stabilisées en 2012, comme le souhaitaient les représentants de l'Etat. Les projets financés en création, innovation, développement à l'international et transmission d'entreprises, sont plus risqués, mais aussi plus prometteurs que la moyenne.

Le cofinancement des investissements a progressé de 13 %, grâce, en partie, aux prêts « mezzanines ». Ces quasi-fonds propres financent des dépenses à faible valeur de gage mais indispensables aux PME et ETI qui innovent et se développent à l'international.

Le volume des créances mobilisées a, également, augmenté de 13 % en 2012.

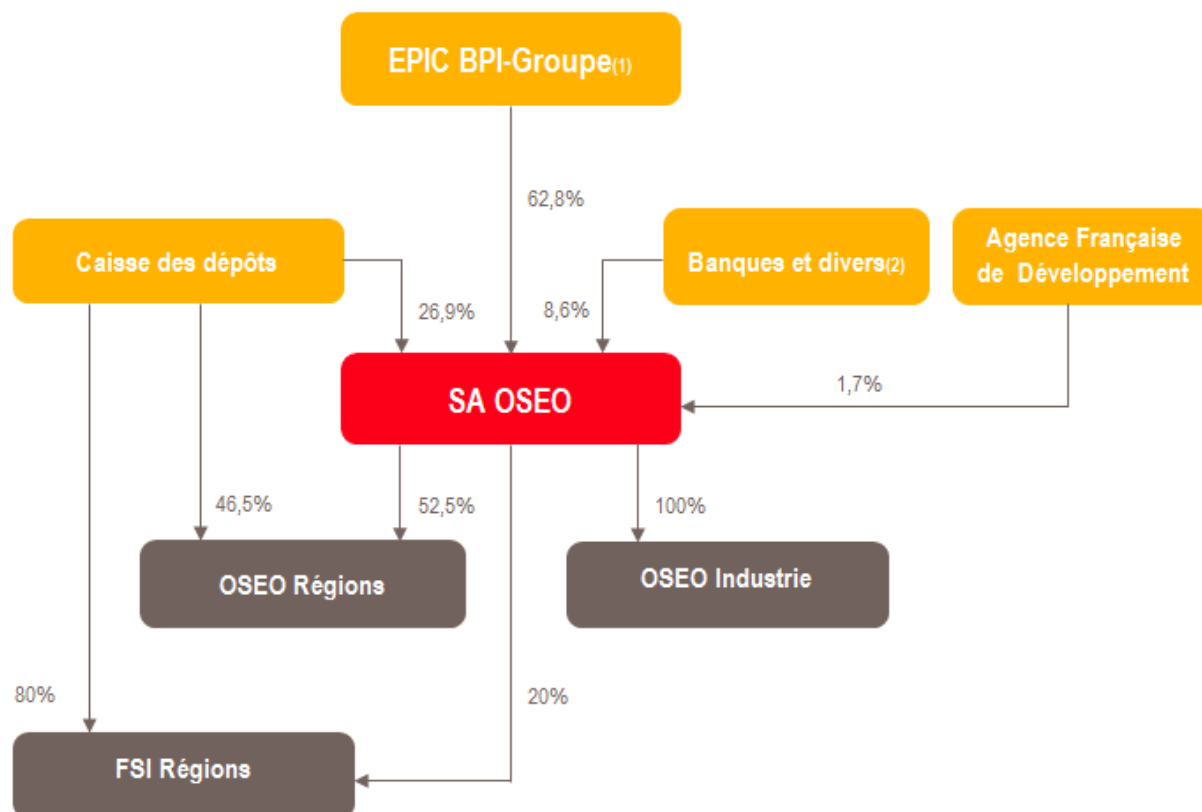
OSEO deviendra, en 2013, la filiale chargée du financement de la Banque Publique d'Investissement. « *La BPI, c'est OSEO en encore plus grand* » a déclaré le Président de la République. Avec une palette allant de l'avance de trésorerie aux fonds propres, la BPI bénéficiera d'une expertise reconnue et d'une force de frappe bienvenue en cette période difficile. Les mesures, mises en œuvre par OSEO, à la demande des Pouvoirs Publics, de soutien à la trésorerie ainsi que le nouveau prêt à l'innovation, témoignent de sa volonté d'apporter, sans relâche, des solutions de financement simples et rapides aux entreprises.

François DROUIN
Président Directeur Général





2. Périmètre du groupe



6

(1) Changement de dénomination sociale de l'EPIC BPI-GROUPE en BPI-Groupe par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012

(2) Parts du capital détenues par les autres actionnaires (divers) :

- Compagnies d'assurances : 1,2 %
- Autocontrôle : 0,02 %
- Organismes de fonds propres : 0,4 %
- Région Bretagne : 0,09 %





3. Organes de Direction et d'Administration

● Conseil d'Administration au 31 décembre 2012

Président du Conseil

François DROUIN

Président Directeur Général d'OSEO

Vice-Président du Conseil

Bruno DURIEUX

Président du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur Français

L'Etat représenté par

Laurence HARTMANN

Adjointe au Chef du Département des Partenariats et de la Valorisation / Entreprises innovantes et Secteurs émergents à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

7

Vincent MOREAU

Sous-Directeur de la 3^{ème} Sous-Direction à la Direction du Budget

Anthony REQUIN ¹

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor

Alain SCHMITT

Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN

Chef de la mission de Contrôle économique et financier

¹ Nommé par décret en date du 20 septembre 2012





Commissaires aux Comptes

MAZARS, représenté par Virginie CHAUVIN

KPMG Audit, représenté par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE

● Direction Générale

Directeur Général

François DROUIN

Directeur Général Délégué

Arnaud CAUDOUX





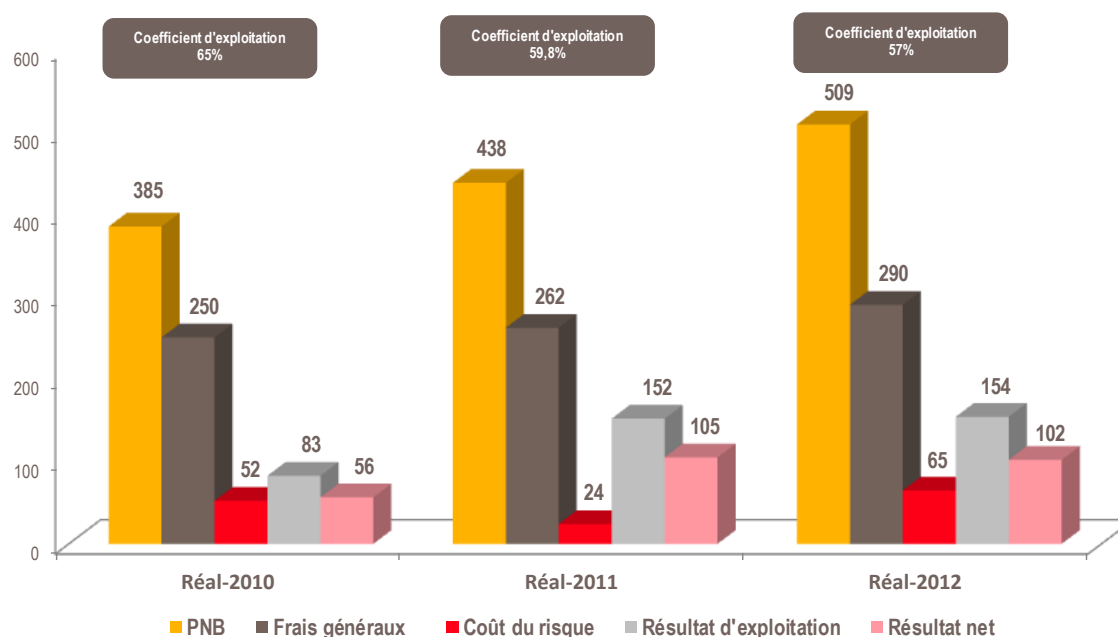
4. Les Chiffres clés de l'EPIC BPI - Groupe

(En millions €)	2010	2011	Évolution 2011 en %	2012	Évolution 2012 en %
ACTIVITÉ					
Aides innovation (AI, ISI, FUI, FIS, PSC)	650	659	1,4	744 (1)	12,9
Concours Garantie	10 883	8 826	-18,9	8 500	-3,70
Concours garantis par OSEO Régions	824	534	-35,2	611	14,3
Cofinancement de l'investissement	3 233	4 164	28,8	4 701	12,9
Financement à Court terme (avances)	5 401	6 299	16,6	6 998	11,1
EFFECTIFS (2)	1641	1641	-	1655	

(1) Exprimé en accords

(2) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre

(En millions €)





5. Rapport d'activité d'OSEO et de ses filiales au titre de l'exercice 2012

5.1. Les faits marquants du groupe en 2012

Création juridique d'OSEO Industrie

Dotée de 1 milliard € en capital, la banque OSEO Industrie, filiale à 100 % de la SA OSEO, a été créée juridiquement le 12 avril 2012 (date de signature de ses statuts constitutifs), grâce à l'augmentation de capital de sa maison mère. Ce même jour, son premier Conseil d'Administration s'est réuni pour désigner l'organe exécutif de la société et autoriser la signature des conventions de prestations de service entre elle et sa maison mère permettant son fonctionnement opérationnel. La création d'OSEO Industrie a « boosté » les performances de l'activité industrie à fin 2012 (+ 18% d'accords en cofinancement et + 11% d'autorisations en court terme).

Grand Rendez-Vous OSEO Excellence du 25 octobre 2012

OSEO a organisé, le 25 octobre 2012, son deuxième événement d'envergure nationale à la Halle Freyssinet de Paris en conviant, la communauté « OSEO Excellence » et d'autres invités (entreprises, partenaires et institutionnels). L'objectif de ce rendez-vous, qui était de générer des relations d'affaires entre les entreprises invitées et de promouvoir l'entreprenariat ainsi que l'action d'OSEO auprès des entreprises, a été un succès. C'est devant plus de 3 000 participants, que le Président de la République a félicité les équipes d'OSEO pour leur action. Il a confirmé la confiance des pouvoirs publics dans les capacités d'OSEO à accompagner les PME et les ETI en annonçant que la future Banque Publique d'Investissement sera « OSEO en encore plus grand ».

Les nouveaux produits

Dans le cadre du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, OSEO a développé une gamme de produits nouveaux répondant aux besoins des entreprises :

- Le **Préfinancement du Crédit Impôt Recherche (CIR)** qui permet aux PME de disposer d'un apport de trésorerie disponible pour couvrir leurs dépenses de Recherche & Développement dès l'année durant laquelle elles sont engagées. Ce préfinancement d'une durée de 2 ans dont 18 mois de différé porte sur 80 % du CIR attendu au titre des dépenses éligibles engagées pendant l'année.
- Le **Prêt Pour l'Innovation (PPI)**, permet aux entreprises innovantes de financer cette étape fondamentale qu'est le passage du projet de recherche à la production industrielle (« vallée de la mort »), en prenant en charge les dépenses de lancement de l'innovation.
- Le **Préfinancement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**, est une avance de trésorerie dans l'attente de la récupération du CICE par l'entreprise. Pour les montants supérieurs à 25 K€, cette avance est garantie par la cession par l'entreprise à sa banque ou à OSEO de la créance détenue par l'entreprise sur l'Etat au titre du futur CICE. Pour les plus petits montants, la banque aura tendance à proposer un concours moyen terme plus important, en s'appuyant sur un fonds de garantie.
- La **Garantie de Renforcement de Trésorerie** en faveur des PME et TPE destinée à renforcer leur structure financière, en consolidant à moyen terme leur dette court terme. Le fonds doté de 50 millions €, dont l'objectif est d'apporter 500 millions € de trésorerie à cette cible, a pour but de favoriser la pérennité des entreprises saines et viables.





La Banque Publique d'Investissement et changement de nom de l'EPIC en BPI-Groupe

Premier engagement du programme de campagne du Président de la République, la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI), a été annoncée par le Ministre de l'Économie le 6 juin 2012. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 a fixé le cadre juridique permettant la création de la BPI, holding commune qui regroupera la SA OSEO, CDC Entreprises et le Fonds Stratégique d'Investissement, ainsi que les modalités de sa gouvernance.

Société anonyme et compagnie financière, elle sera détenue à parité par l'Etat via l'EPIC BPI-GROUPE, devenu par cette loi l'EPIC BPI-Groupe, et la Caisse des Dépôts. Elle devrait être opérationnelle dès réalisation des apports par les actionnaires. Présidée par Jean-Pierre JOUYET, son Directeur Général a été nommé en la personne de Nicolas DUFOURCQ, par décret en date du 7 février 2013. Son premier Conseil d'Administration s'est tenu le 21 février 2013 à Dijon.

5.2. Les missions et les métiers

OSEO exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

11

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

OSEO travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation, et a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles, les Conseils Régionaux.

Le soutien de l'innovation

OSEO a pour mission de contribuer au développement économique par le soutien de l'innovation et propose aux porteurs de projets innovants des services d'ingénierie et de financement sur mesure afin de :

- soutenir les PME innovantes à fort potentiel de croissance,
- favoriser la création d'entreprises innovantes,
- développer le potentiel innovant des PME existantes,
- faciliter les relations PME - laboratoires de recherche, via une assistance au transfert de technologie,
- organiser les relations PME - Grands Comptes, notamment dans le cadre de programmes collaboratifs d'innovation,
- aider au montage de projets technologiques nationaux et transnationaux et faciliter l'accès aux programmes européens,
- accompagner les PME dans leur recherche de partenaires et de fonds complémentaires (fonds propres, aides à l'innovation régionales, nationales et européennes).





Sur le plan international, OSEO est l'interlocuteur privilégié des PME pour le montage de projets européens (PCRD, Eurostars, ERA-Net, Eureka ...). Il facilite également leur mise en relation avec des entreprises et partenaires étrangers dans le cadre de partenariats technologiques ou de développement à l'export.

La garantie

OSEO garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres au titre :

- de la création. Les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise sont également éligibles,
- de l'innovation,
- du développement,
- de la transmission,
- de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

La quotité est comprise entre 40 et 60 %. Elle peut atteindre 70 % avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès d'OSEO.

Le financement

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, OSEO contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédit à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels par des financements réalisés sous forme de Contrats de Développement (participatif, investissement, transmission, innovation, international), de Prêts Participatifs (de développement et d'amorçage).

Des financements spécifiques en partenariat avec les banques ont été développés pour la modernisation de l'hôtellerie et de la restauration. Enfin, le prêt à la création d'entreprise (PCE) accompagne depuis 2 000 les créations.

OSEO contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.

OSEO contribue au renforcement des fonds propres des PME dans le cadre de son association avec FSI Régions et notamment :

- au travers de sa participation de 49 % dans le FCPR Avenir Entreprises Développement, doté de 140 millions €,
- au travers de sa participation de 30 % dans le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine, doté de 60 millions €.





5.3. L'activité 2012 par métier

● Activité Innovation

👉 Répartition subventions/avances/prêts

	2011	2012 (1)	Évolution 2012 (%)
ACTIVITÉ (En millions €)			
Aides	659	744	13,07
Financement Etat-Programme AI	315	328	4,13
Prêts et Avances Remboursables	253	276	9,09
Subventions	61	52	-14,75
Financements partenaires	89	67	-24,72
Avances Remboursables	24	29	20,83
Subventions	65	38	-41,54
Financement Etat-Programme ISI	107	109	1,87
Avances Remboursables	63	64	1,59
Subventions	44	45	2,27
Fond Unique Interministériel	112	122	8,93
Subventions	112	122	8,93
Investissement d'Avenir	36	118	227,78
Avances Remboursables	7	36	414,29
Subventions	29	82	182,76

(1) Exprimé en accords

👉 Répartition des entreprises bénéficiaires par grands secteurs (hors ISI)

	2012 en %
Industrie	47,31
Sciences de la vie	23,13
TIC	28,54
Autres	1,03

👉 Commentaires sur l'évolution de l'activité

Le programme AI (Aides à l'Innovation), financé sur fonds Etat et Partenaires, reste le programme d'accompagnement individuel privilégié des entreprises sur les territoires. La diversification de ces interventions en subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro pour l'innovation permet de faire croître les montants investis malgré une baisse des moyens d'intervention.

La diminution des financements partenaires est essentiellement imputable à la fin des conventions FEDER (9 millions € en 2012 versus 28 millions € en 2011). Les autres financements notamment régionaux se maintiennent en montant et se diversifient.

La répartition par grands secteurs est stable en ce qui concerne l'industrie à plus de 47 %, le secteur des Sciences de la Vie est en légère diminution (23 % pour 25 % en 2011) au profit du domaine des TIC.





Les projets collaboratifs atteignent également un excellent niveau : maintien des activités du programme ISI à 109 millions €, augmentation à 122 millions € des accords sur le FUI (Fonds unique Interministériels) et mise en place de projets du Programme Structurant des Pôles de Compétitivité du PIA (PSPC) pour 118 millions €.

Par ailleurs, le nombre de qualifications d'entreprises pour les Fonds Communs de Placement pour l'Innovation est en augmentation avec 332 entreprises qualifiées pour 317 en 2011.

● Activité Garantie

➤ Chiffres clés (En millions € pour les montants)

ACTIVITÉ	2011	2012	Evolution en %
Montant des concours garantis	8 826	8 500	-3,70
Création	3 093	2 751	-11,06
Transmission	1 736	1 595	-8,12
Développement	3 581	3 814	6,51
<i>dont innovation</i>	210	283	34,76
<i>dont international</i>	361	394	9,14
Renforcement des capitaux permanents	416	340	-18,27
Répartition par type d'interventions garanties	8 826	8 500	-3,70
Crédits bancaires	7 931	7 600	-4,17
Fonds propres	309	278	-9,90
Court terme	586	621	6,00
Nombre d'entreprises accompagnées	74 012	73 915	-0,13
Création	55 305	53 278	-3,67
Transmission	5 424	5 719	5,44
Développement	11 843	13 518	14,14
<i>dont innovation</i>	550	663	20,55
<i>dont international</i>	412	462	12,14
Renforcement des capitaux permanents	1 440	1 400	-2,78
Nombre de concours garantis	89 012	86 165	-3,20
Montant net des risques couverts	4 231	4 175	-1,33
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	11 864	12 226	3,05

Répartition des concours garantis par finalité

	2011 en %	2012 en %
Création	35	32
Transmission	20	19
Développement	40	45
<i>-dont fonds international</i>	2	3
<i>-dont fonds innovation</i>	4	5
Renforcement de la structure financière	5	4
Total	100	100





Répartition des concours garantis par secteur d'activité (hors dispositif du Plan de Relance)

	2012 en %
Industrie	26,13
Construction	8,79
Commerce - Transports	26,42
Services aux entreprises	10,99
Services à la personne	15,46
Tourisme	12,22

Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'année 2012 a connu un niveau d'activité légèrement en retrait par rapport à celui de 2011, en montant de concours garantis comme en risques couverts, pour un nombre identique d'entreprises accompagnées.

Cette relative stabilité cache en réalité des variations des concours garantis plus importantes mais qui se neutralisent, à la baisse pour les fonds création et transmission et à la hausse pour le fonds développement.

Les activités de création et de transmission totalisent cependant plus de 50 % des concours garantis, la création représentant en 2012 toujours plus de 30 % des concours garantis.

Enfin, l'industrie représente plus de 25 % des interventions, marquant le soutien particulier d'OSEO à ce secteur.

15

Chiffres clés d'OSEO Régions (En millions € pour les montants)

ACTIVITÉ (En millions €)	2011	2012	Évolution en %
Montant des concours garantis	534	611	14
Création	124	154	25
Transmission	251	252	0
Développement	109	121	11
Renforcement des capitaux permanents	50	83	65
Répartitions par type d'interventions garanties	534	611	14
Crédits bancaires	533	610	14
Fonds propres	1	1	-50
Court terme	1	-	N/A
Nombre d'entreprises accompagnées	1 607	1 787	11
Création	487	556	14
Transmission	631	583	-8
Développement	314	362	15
Renforcement des capitaux permanents	175	286	63
Nombre de concours garantis	1 872	2 117	13
Montant net des risques couverts	162	181	12
Encours total de risque au 31 décembre	545	571	3





Répartition des concours garantis par secteur d'activité

	2012 en %
Industrie	28
Construction	11
Commerce - Transports	23
Services aux entreprises	13
Services à la personne	18
Tourisme	7

● Activité Financement

🔗 Répartition par nature de concours

(En millions €)

	2011	2012	Évolution 2012 (%)
ACTIVITÉ			
Cofinancement de l'investissement			
Production nouvelle	4 164	4 701	13
Encours au 31 décembre	12 654	15 358	21
Cofinancement de l'investissement corporel et incorporel			
	3 192	3 486	9
<i>Dont</i>			
Prêt à Long et Moyen Terme	1 946	2 126	9
Crédit-Bail Immobilier	775	776	0
Crédit-Bail Mobilier et Crédit-Bail Energie	451	582	29
Crédit relais TVA	20	2	-90
Financement de l'investissement immatériel - Prêt "mezzanine"			
	972	1 215	25
Dont Contrat de Développement Participatif	568	725	28
Dont Prêt à la Création d'Entreprise	79	70	-12
Financement du court terme			
Nombre d'Avance (Crédit)	6 299	6 998	11
Encours moyen mensuel (crédit + EPS)	950	1 172	23

16

🔗 Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'année 2012 marque un nouveau record absolu en cofinancement de l'investissement, et une croissance très soutenue de l'encours.

Le crédit-bail immobilier se maintient à bon niveau dans une conjoncture difficile alors que le crédit-bail mobilier continue de se développer sur un marché en contraction. Les projets éoliens et photovoltaïques ne démentent pas leur succès passé.

Les prêts « mezzanine », qui financent principalement les investissements immatériels et le BFR rencontrent une activité très soutenue grâce au Contrat de Développement Participatif et au Prêt Vert qui s'achève en 2012. Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) poursuit sa descente, alors que les garanties des prêts à la création se poursuivent.





● Focus international

L'année 2012 a renforcé, s'il le fallait encore, la pertinence des actions internationales d'OSEO. La thématique internationale est au cœur de toutes les discussions avec les entrepreneurs.

Les produits de financement et de garantie liés à l'international ont donc connu, à nouveau cette année, une croissance soutenue à deux chiffres.

Le partenariat avec Ubifrance, extrêmement structurant, est entré dans une phase active de prescriptions et ventes croisées. Ainsi, plus d'une trentaine de bureaux Ubifrance à l'étranger ont été visités soit au cours des déplacements des équipes de la Direction de l'International, soit par le biais de la visioconférence. Les équipes Ubifrance se sont fortement mobilisées puisqu'elles nous ont transmis plus de mille contacts d'entreprises françaises souhaitant mieux connaître l'offre OSEO. Par ailleurs, quatre VIE OSEO sont désormais en poste au sein des bureaux Ubifrance (Chine, Brésil, Canada, États-Unis).

De même, nous avons, toujours en partenariat, organisé quatre missions (deux en Chine, Chili et Mexique), permettant à une cinquantaine de nos clients, entrepreneurs innovants de haute technologie, de nouer des relations d'affaires ou des partenariats technologiques avec des entreprises de ces pays. Missions fructueuses puisque plus du tiers d'entre elles développent déjà des courants d'affaires suite à ces missions dans ces pays.

Le partenariat avec les autres acteurs de l'export et l'international s'est également amplifié, dans le cadre des chartes signées en 2011.

L'innovation collaborative internationale a fortement progressé, permettant à OSEO d'accroître ses financements aux entreprises s'engageant sur cette voie, à la fois grâce à des programmes européens dédiés (EUREKA, Eurostars, PCRD...) mais aussi en permettant un financement plus important pour ces projets, par nature plus risqués.

L'activité d'assistance technique et d'ingénierie financière a connu également une forte accélération, l'important marché tunisien décroché en 2011 étant en cours de traitement et mobilisant de nombreux collaborateurs, alors que de nouvelles opérations sont conquises (Égypte, Belgique, Russie, Maroc...).

5.4. Les données financières et les résultats

● Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe de l'EPIC BPI-Groupe sont établis depuis le 1^{er} janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par IASB dites normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Les comptes du groupe de l'EPIC BPI-Groupe regroupent les comptes consolidés du sous-groupe de la SA OSEO et les comptes sociaux de l'EPIC BPI-Groupe.

Le Produit Net Bancaire s'élève à 509 millions €, en progression de 71 millions € par rapport à 2011 principalement en raison de la forte activité de sa filière financement et dans une moindre mesure par la réalisation, dans la filière garantie, de plus-values sur des titres obligataires dont la trésorerie a été transférée à l'AFT.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante) s'élèvent à 270,8 millions € en progression de 11 % par rapport à 2011 car elles intègrent pour près 1/3 de la progression les taxes et les contributions spécifiques du secteur bancaire.





Les dépenses d'investissement (amortissement) s'élèvent à 19,3 millions € par rapport à 17,3 millions € en 2011. Cette progression des frais généraux associée à une forte croissance du PNB permet de réduire encore le coefficient d'exploitation à près de 57 %.

Le provisionnement collectif sur l'activité de cofinancement couvre le risque de dégradation de solvabilité de l'ensemble des clients sains.

Sur ces bases, le coût net du risque s'élève en 2012 à 64,7 millions €. Il comprend une dotation à la dépréciation collective et sectorielle de 31,5 millions € et un coût du risque sur les opérations individuelles en hausse à 33,2 millions €.

Le résultat net part du groupe ressort à 63,4 millions €.

Le bilan

Le total du bilan s'élève à 30,8 milliards € et les engagements hors bilan à 16,8 milliards € dont 12,1 milliards € au titre des activités de garantie et près de 3,9 milliards € au titre d'engagement de financement.

La structure financière s'est consolidée au cours des dernières années. Les capitaux propres part du groupe avant résultat représentent 1,7 milliard €.

Les créances douteuses nettes de dépréciations représentent 2,8 % des encours de la clientèle. Les créances douteuses sont couvertes à hauteur de 37,7 % (incluant les fonds de garantie affectés). Le montant total des dépréciations s'établit à 741,2 millions € et représente 4,8 % des encours totaux.

18

Le montant net des aides au financement de l'innovation représente 645,4 millions € après 706,2 millions € de dépréciations collectives et individuelles.

Au total, le résultat net de l'EPIC BPI-Groupe s'élève en 2012 à 101,9 millions €.

Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC BPI-Groupe sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés de la compagnie financière BPI-Groupe.

Le résultat financier de l'EPIC BPI-Groupe s'est élevé à 13,2 millions €. Il intègre un dividende versé par la SA OSEO pour 10 millions €, un produit net d'intérêt de placement de trésorerie pour 0,1 million € en forte baisse et la rémunération de la garantie donnée au profit de la SA OSEO de 3 millions €, relative aux émissions publics publiques effectuées par celle-ci.

La SA OSEO facture pour un montant global de 0,2 million € de prestations à l'EPIC BPI-Groupe qui n'emploie pas de salarié.

Le résultat net est bénéficiaire de 11,9 millions € après imputation sur une créance d'impôt sur les sociétés (carry back) de 0,7 million €.

Le total du bilan s'établit à 3,9 milliards € et les engagements hors bilan qui traduisent les garanties données sont de 11,2 milliards €.

A l'actif, la participation de l'EPIC dans la SA OSEO pour un montant global de 1 351 millions € a progressé de 365 millions € pour permettre la souscription au capital d'OSEO Industrie. Enfin, une nouvelle ligne de refinancement issue du Programme d'Investissements d'Avenir de 192 millions € a fait l'objet d'un prêt symétrique à la SA OSEO portant la ligne de refinancement à 1,6 milliard €.





Au 31/12/2012, l'EPIC BPI-Groupe dispose encore de 0,8 milliard € pour financer les missions d'intérêt économique général de sa filiale, principalement au titre du Programme d'Investissement d'Avenir. Ces ressources sont pour l'essentiel déposées en compte auprès de l'Etat.

5.5. Les perspectives pour 2013

Innovation

Tous les programmes sont maintenus pour 2013 à des niveaux d'activité semblables à 2012, à l'exception de l'Aide à l'Innovation qui enregistre une légère baisse. Dans la continuité du contrat de performance, la sélectivité au profit des projets les plus ambitieux, sera poursuivie au sein de tous les programmes.

Les entreprises innovantes bénéficieront en 2013 de deux nouveaux dispositifs :

- le Préfinancement bancaire du Crédit Impôt Recherche,
- le Prêt Pour l'Innovation, qui a vocation à financer les dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial des innovations, pour les entreprises qui ne trouvent pas les fonds requis auprès des banques et des investisseurs en fonds propres.

La priorité des partenariats avec les régions est renforcée. Les évolutions pressenties portent sur le basculement en « ingénierie financière » des Fonds Régionaux, et sur une collaboration plus efficaces dans le cadre des projets collaboratifs des Pôles de Compétitivité (FUI).

Garantie et financement délégué aux banques

En garantie, il est prévu un niveau d'activité en hausse, à 3,5 milliards €.

Outre la création et la transmission d'entreprises, qui sollicitent toujours massivement les fonds de garantie, les banques pourront s'appuyer sur deux nouveaux fonds mis en place dans le cadre du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, en faveur du :

- Renforcement de la Trésorerie,
- Préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Pour ce qui est des activités de cofinancement déléguées aux banques, un objectif de 70 millions € est fixé pour le PCE et le Prêt pour la Modernisation de la Restauration à taux zéro, dont la montée en régime est régulière.

L'activité prévisionnelle d'OSEO Régions en garantie est de 190 millions € pour 2013.

Cofinancement

Pour 2013, il est prévu une capacité d'intervention de 5,5 milliards € pour le cofinancement à moyen et long terme.

Pour le cofinancement classique à long et moyen terme, il est prévu une hausse en 2013 pour atteindre 3,6 milliards €, caractérisée par un renforcement des interventions dans l'industrie et l'énergie-environnement pour les secteurs d'activité concernés, et une stabilité du crédit-bail.

Les financements mezzanines, à 1,1 milliard €, se maintiendront à un niveau proche de 2012 en dépit de l'arrêt du Prêt Vert, grâce au Contrat de Développement Participatif (600 millions €) et au lancement du Prêt Pour l'Innovation (100 millions €). Le Prêt Eco-Energie, né courant 2012, doit monter en puissance en 2013.





En 2013, OSEO devrait avoir un rôle important dans le préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Le Financement à Court Terme, qui a connu une forte croissance en 2012 (45 millions € de Produit Net Bancaire), notamment grâce à la mobilisation du Crédit Impôt Recherche auprès des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), devrait réitérer sa bonne performance en développant encore le volume des créances cédées et des taux d'utilisation, en particulier dans l'Industrie et sur des PME de taille moyenne et des ETI.

International

L'international qui a lui aussi connu un essor remarquable en 2012, doit poursuivre son développement en 2013 avec l'installation de collaborateurs Ubifrance dans le réseau OSEO.

Appui Fusions Acquisitions & FSI Régions

La mission d'Appui aux Fusions & Acquisitions se poursuivra en 2013 sur la bonne tendance de 2012, avec 20 mandats signés. L'objectif est porté à 30 pour 2013.

FSI Régions (ex Avenir Entreprises) a connu en 2012 un renforcement très significatif de ses équipes régionales et ses moyens d'intervention (dotation de 350 millions € du FSI), qui se sont traduits par un doublement de son activité. Ce nouveau palier constitue l'objectif de 2013.

5.6. Le contrôle interne et la maîtrise des risques

Agréé comme établissement de crédit, la SA OSEO est soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

L'établissement produit également un rapport annuel sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du règlement 97-02.

Ce travail résulte d'un exercice coordonné par la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR). Approuvé par le Comité Exécutif, le rapport est présenté à l'ensemble des instances de gouvernance puis transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Il analyse la situation des risques de crédit, financiers et comptables ainsi que les risques opérationnels, notamment ceux relatifs aux systèmes d'information.

L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne d'OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, de la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et des Contrôleurs Permanents au sein des directions opérationnelles, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit d'OSEO.

- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs.
- Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux de la DCPR, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit (IGA), d'autre part. Elles ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit et des Risques, puis diffusées.





- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé.
- Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Une filière « Risques » a été constituée depuis 2011, dont la coordination est assurée par la DCPR.
- Le Comité des Risques, présidé par le Président Directeur Général, se tient trimestriellement et regroupe les principaux métiers financiers en charge de la gestion, la mesure et le contrôle des risques. Il assure une surveillance des principaux risques inhérents aux activités de la SA OSEO et de ses filiales.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit et des Risques d'OSEO et deux comités spécifiques : le Comité de Contrôle Interne et le Comité des Risques.

Le Contrôle Permanent Risques

Le périmètre du Contrôle Permanent Risques couvre à la fois :

- le contrôle des engagements et des risques des métiers : il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers d'OSEO,
- la conformité : il a en charge de mesurer le risque induit par les nouveaux produits et actes juridiques, en donnant un avis écrit sur leur conformité,
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- la déontologie.

Le Contrôle Permanent s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement – ordonnancement - de comptabilisation - paiement - et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable,
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent, qui s'exerce en continu, est réalisé par des collaborateurs exclusivement dédiés à cette fonction de contrôleur permanent.

Pour en assurer l'indépendance par rapport aux métiers opérationnels et au contrôle périodique, le Directeur du Contrôle Permanent Risques est directement rattaché au Président Directeur Général.





Si la taille d'une direction ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un poste de contrôleur permanent à plein temps, un correspondant Contrôle Permanent est nommé pour établir le relais avec la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et effectuer en direct la vérification.

Le Directeur du Contrôle Permanent coordonne l'activité des responsables et des correspondants de contrôle permanent du groupe pour en garantir la cohérence et l'efficacité.

La charte et les procédures du contrôle permanent Risques

La charte du contrôle permanent d'OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Le Directeur du Contrôle Permanent Risques harmonise les méthodologies de vérification et les rapports de contrôle réalisés par les contrôleurs de la filière.

Un plan de contrôle annuel définit les vérifications à effectuer et leur fréquence. Il est déterminé en liaison avec les responsables et correspondants de contrôle permanent et en collaboration avec les directions opérationnelles.

Le plan de contrôle est validé par le Comité de Contrôle Interne puis mis en œuvre par le Directeur du Contrôle Permanent Risques.

Un outil informatique permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations par les directions concernées et de produire des états de reporting.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme y est également décrit. La DCPR, en relation avec la DRH, a poursuivi les actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs par un procédé de « e-learning ».

Le dispositif mis en place par la DCPR est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers d'OSEO.

En 2012, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers d'OSEO, au titre des activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que les directions opérationnelles du siège.

Elles ont été réalisées par des contrôles sur pièces et ont porté sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations de la DCPR et des recommandations de l'Inspection Générale - Audit.

Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique d'OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :





- La charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation d'OSEO et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités et des filiales dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par la combinaison de son niveau de risque et d'une fréquence d'audit.
- Le plan d'audit annuel est validé par le Président Directeur Général, le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Risques.
- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de maîtrise des risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié, qui assure le suivi de leur réalisation totale et produit des reportings. Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.
- Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.
- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant d'OSEO de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2012 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités.

Trois campagnes de suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses reçues des directions et a confirmé leur grande fiabilité.

En matière d'audits externes, plusieurs vérifications ont été réalisées au cours de l'année 2012 essentiellement par la Cour des Comptes ou l'Inspection Générale des Finances. Elles ont concerné certaines contributions d'OSEO aux dispositifs publics de soutien ou de développement des PME.

Concernant Alsabail, établissement de crédit spécialisé dont OSEO est actionnaire de référence, une première mission a été réalisée en 2012 par l'Inspection Générale – Audit dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre Alsabail et la SA OSEO.

Par ailleurs, une convention d'audit a été conclue entre la SA OSEO et OSEO Industrie, pour permettre à cette dernière, dotée du statut d'établissement de crédit, de répondre à l'ensemble de ses obligations en matière de contrôle interne.

Les perspectives pour 2013

Le plan de contrôle permanent 2013 établi par la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) prévoit des vérifications dans l'ensemble des trois métiers d'OSEO (innovation, garantie et financement) et des directions du siège.

Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations ...





Afin de disposer d'une cartographie des risques groupe pertinente et efficace, la DCPR coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR) et en établira une consolidation.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2013, la réalisation de missions qui concerneront globalement plusieurs directions du siège, pour tout ou partie de leurs activités. Des vérifications porteront également sur l'ensemble des directions de réseau ainsi que des filiales, dont Alsabail. Dans le même temps, trois campagnes de suivi seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses reçues des directions fera l'objet d'un audit spécifique.

● Le métier de l'innovation

L'activité d'octroi des aides à l'innovation et des aides à l'innovation stratégique industrielle est assortie, par construction, d'un risque principal : le projet aidé peut échouer en totalité ou partiellement. Son risque est donc défini comme le niveau de probabilité d'un défaut de remboursement total ou partiel du montant de l'aide versé, si le projet n'atteint pas ses objectifs technico-économiques initialement envisagés.

Ce risque est suivi par la Direction Générale, qui actualise le référentiel de risque, par secteurs d'activité, et les seuils d'intervention légaux, communautaires et nationaux.

Les directions régionales mettent en œuvre la stratégie d'octroi des aides à l'innovation en s'appuyant sur le référentiel de l'aide et l'ensemble des textes relatifs à la doctrine de l'aide. De la même façon, la Direction des Programmes Structurants d'Innovation assure la qualité des décisions en matière d'innovation stratégique industrielle.

Le schéma général d'instruction et de décision des projets d'aide à l'innovation est fonction du montant de l'aide susceptible d'être accordée, du niveau d'engagement du bénéficiaire envers OSEO, en tenant compte des règles de déontologie internes. Pour l'innovation stratégique industrielle, toutes les décisions relèvent du Président Directeur Général d'OSEO.

La décision s'appuie sur les dossiers de demandes d'aide, les rapports d'expertises technico-économiques et financiers, internes et externes, et sur l'analyse du risque-projet et du risque-entreprise reprise dans un support d'instruction standardisé et une fiche d'instruction.

Le décideur dispose ainsi de l'ensemble des indicateurs relatifs à la capacité du demandeur à mener à bien son projet et au cadrage réglementaire d'octroi des aides.

● Le métier de la garantie

La surveillance des risques est effectuée à trois niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.
- L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.
- Sur les dossiers de petit montant, suivant des critères et des limites bien définis, des conventions de délégations peuvent être accordées aux banques partenaires sous la responsabilité de la Direction de la Gestion Banques et Investisseurs.





- La Direction des Capitaux et du Bilan, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.
- La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité.
- Elle simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « fair value » des contentieux futurs.
- Par ailleurs, OSEO effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO Régions, en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

● Le métier du financement

Les risques de crédit et les risques financiers constituent deux domaines majeurs dans l'activité d'OSEO. A ce titre, des outils d'analyse, de suivi et de mesure ont été mis en place :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction générale définit la politique de risque des opérations avec la clientèle ainsi que les délégations de pouvoir accordées au réseau. Il est rendu compte de son application régulièrement au Comité des Risques.
- La Direction des Engagements dispose d'un Domaine « supports et process », en charge de la maintenance et de la veille de l'Outil d'Aide à la Décision (OAD).
- Cet outil OAD est utilisé pour noter les contreparties et projets de l'ensemble de la gamme de produits. L'instruction et la décision sont fondées sur cet outil.
- La Direction des Capitaux et du Bilan modélise les portefeuilles de crédits pour définir le niveau de couverture des risques par les capitaux responsables (dotations de l'Etat, fonds propres) et calibre le module statistique de l'OAD.
- La politique de gestion des risques financiers est placée sous la responsabilité du pôle financier. Elle est encadrée par un mémorandum des activités financières actualisé annuellement pour chaque type de risque (liquidité, taux), ainsi que par une politique de limites examinées et décidées par les comités concernés (Comité ALM, Comité de Gestion Financière et Comité des Risques de Contreparties).
- Concernant le dispositif Bâle II, OSEO a estimé que le ratio calculé selon la méthode standard était actuellement le mieux adapté à la spécificité de ses métiers.

25

● Les autres domaines de risque

Les vérifications de la filière du contrôle permanent ainsi que les missions menées par l'Inspection Générale - Audit peuvent inclure une analyse des risques présentés ci-après ou porter, plus globalement, sur leurs dispositifs de maîtrise.

- Les missions d'audit ou de contrôle permanent peuvent rendre compte, lorsqu'elles les identifient, de risques d'image, de réputation et de déontologie.
- Les règles applicables à l'organisation et au contrôle des prestations de services essentielles externalisées (PSEE) sont présentées dans une instruction qui définit les caractéristiques des PSEE et prévoit l'insertion, dans les contrats, des clauses prévues par la réglementation.





- En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit le règlement 97-02, une limite a été fixée pour chaque entité, la SA OSEO, OSEO Régions et OSEO Industrie, par l'organe exécutif, puis portée à la connaissance du Comité d'Audit et des Risques.

Le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information contribue, dans son domaine, à la maîtrise des risques opérationnels inhérents aux traitements informatiques et à la gestion des données. Par ailleurs, OSEO est doté depuis 2006 d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de comités dédiés au pilotage de la sécurité.

5.7. Information sur la gouvernance

● Mandats des mandataires sociaux

Président Directeur Général

François DROUIN

*Président Directeur Général de la SA OSEO et d'OSEO Industrie
Président du Conseil d'Administration d'OSEO Régions
Administrateur de FSI Régions et de l'IFRI*

Vice-Président du Conseil

Bruno DURIEUX

*Président du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur Français
Inspecteur Général des Finances
Censeur du Conseil d'Administration de la SA OSEO
Administrateur de COFACE Services et d'UBIFRANCE
Administrateur du Conseil d'Administration d'ICC France
Membre de l'Autorité de la Statistique Publique (ASP)
Président de la Commission des Comptes de la Santé
Membre du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie*

L'Etat représenté par

Laurence HARTMANN

*Adjointe au Chef du Département des Partenariats et de la Valorisation / Entreprises innovantes et Secteurs émergents à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre invité permanent du Conseil d'Administration de l'Association des Instituts Carnot*

Vincent MOREAU

*Sous-Directeur de la 3^{ème} Sous-Direction à la Direction du Budget
Administrateur représentant de l'Etat de la SA OSEO
Administrateur du CNRS, du CNES, du CEA, de l'ANR et de l'Etablissement public de Paris Saclay*





Anthony REQUIN

*Sous-Directeur « Financement des Entreprises et Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor
Administrateur représentant de l'Etat de la SA OSEO et d'OSEO Industrie
Membre suppléant du Conseil d'Administration de la Caisse d'Amortissement de la Dette sociale (CADES) ¹
Représentant du Directeur Général du Trésor au Collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et au Haut
Conseil du Commissariat aux Comptes
Commissaire du Gouvernement représentant le Directeur Général du Trésor à l'Autorité des Normes Comptables*

Alain SCHMITT

*Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité,
de l'Industrie et des Services (DGCIS)
Administrateur représentant de l'Etat de la SA OSEO*

Directeur Général Délégué

Arnaud CAUDOUX

*Directeur Général Délégué d'OSEO SA
Directeur Général Délégué et Administrateur d'OSEO Industrie
Directeur Général d'OSEO Régions,
Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de la SIAGI et de l'Association
Française des Sociétés Financières (ASF)*

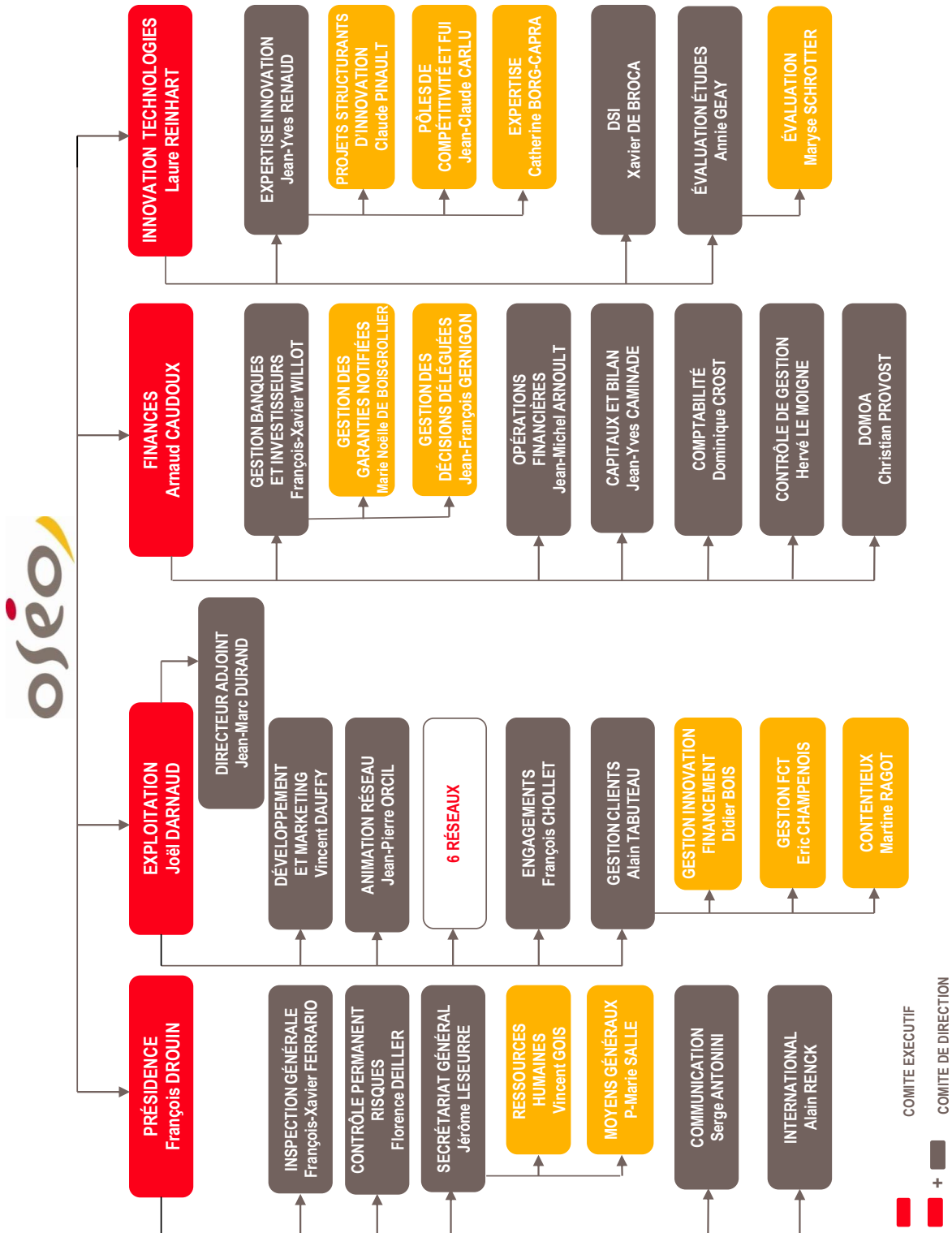
¹ Jusqu'au 12 décembre 2012





6. Organigrammes d'OSEO

6.1. Organigramme fonctionnel



6.2. Organigramme du réseau





7. Comptes consolidés

Bilan consolidé publiable de l'EPIC BPI-Groupe (ex EPIC OSEO)

(En millions €)

A C T I F	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	115,0	81,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	81,5	65,4
Instruments dérivés de couverture	6.3	503,9	394,2
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	472,0	1 037,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	394,7	257,9
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	16 391,8	10 060,0
Opérations de location financement et assimilées	6.7	4 821,8	4 293,4
Aides au financement de l'innovation	6.8	645,4	601,0
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		486,0	339,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	5 349,3	8 231,7
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	56,0	50,9
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	1 291,5	1 329,5
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		7,7	7,2
Immeubles de placement	6.12	12,3	12,6
Immobilisations corporelles	6.13	80,7	81,9
Immobilisations incorporelles	6.13	41,4	36,6
Ecarts d'acquisition	6.14	4,6	4,6
TOTAL DE L'ACTIF		30 755,6	26 885,2





Bilan consolidé publiable de l'EPIC BPI-Groupe (ex EPIC OSEO)

(En millions €)

P A S S I F	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1	3,0	81,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5,1	4,9
Instruments dérivés de couverture	6.3	593,4	481,9
Dettes envers les établissements de crédit	6.15	10 672,9	10 600,1
Dettes envers la clientèle	6.16	2 153,2	1 817,3
Dettes représentées par un titre	6.17	5 572,6	3 065,7
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		412,1	266,1
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	1,8	1,4
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	3 646,4	3 425,4
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.18	1 759,8	1 702,7
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.19	951,4	945,9
Fonds de garantie publics	6.20	2 212,7	2 328,3
Dettes subordonnées	6.21	14,7	41,2
Capitaux propres		2 756,5	2 122,9
Capitaux propres part du Groupe		1 735,4	1 306,3
- Capital et réserves liées		1 350,8	985,5
- Réserves consolidées		310,3	244,8
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		10,9	12,8
- Résultat		63,4	63,2
Intérêts minoritaires		1 021,1	816,6
- Réserves		982,6	774,9
- Résultat		38,5	41,7
TOTAL DU PASSIF		30 755,6	26 885,2





Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC BPI-Groupe (ex EPIC OSEO)

(En millions €)	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 502,5	1 232,2
Intérêts et charges assimilées	7.1	-1 076,6	-887,6
Commissions (produits)		14,2	10,8
Commissions (charges)		-0,4	-0,3
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	1,7	4,1
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	4,6	10,7
Produits des autres activités	7.4	120,6	152,6
Charges des autres activités	7.4	-57,6	-84,4
Produit net bancaire		509,0	438,1
Charges générales d'exploitation	7.5	-270,8	-244,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-19,3	-17,3
Résultat brut d'exploitation		218,9	175,9
Coût du risque	7.7	-64,7	-24,0
Résultat d'exploitation		154,2	151,9
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,7	0,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,0	0,2
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,4
Résultat avant impôt		154,9	153,1
Impôts sur les bénéfices	7.8	-53,0	-48,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
Résultat net		101,9	104,9
Intérêts minoritaires		38,5	41,7
Résultat net - part du Groupe		63,4	63,2





Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de l'EPIC BPI-Groupe (ex EPIC OSEO)

(En millions €)

	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT NET	101,9	104,9
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-3,2	-4,9
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3,2	-4,9
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	98,7	100,0
Dont part du groupe	61,5	60,8
Dont part des intérêts minoritaires	37,2	39,2





Variation des capitaux propres (part du groupe)

(En millions €)	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
Situation au 31 décembre 2010	985,5	216,7	15,3	0,0	1 217,5
Résultat 2010				31,6	31,6
Résultat affecté aux réserves	0,0	31,6	0,0	-31,6	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-2,5	0,0	-2,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,1</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,1</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportés au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,4</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,4</i>
Acquisition/cession titres d'autocontrôle		6,2			6,2
Variation des pourcentages d'intérêt		-5,8			-5,8
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme		-4,1			-4,1
Intérêts fonds de réserve	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
Situation au 31 décembre 2011	985,5	244,8	12,8	0,0	1 243,1
Résultat 2011				63,2	63,2
Résultat affecté aux réserves	0,0	63,2	0,0	-63,2	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-1,9	0,0	-1,9
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,1</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,1</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportés au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,8</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,8</i>
Acquisition/cession titres d'autocontrôle		0,7			0,7
Variation des pourcentages d'intérêt		25,9			25,9
Augmentation de capital SA OSEO		-26,7			-26,7
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme		2,4			2,4
Augmentation de capital EPIC BPI-Groupe	365,3	0,0	0,0	0,0	365,3
Situation au 31 décembre 2012	1 350,8	310,3	10,9	0,0	1 672,0
Résultat 2012				63,4	63,4





Variation des intérêts minoritaires

(En millions €)

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2010	782,5
Variation des pourcentages d'intérêt	5,8
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,7
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	-0,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportés au résultat</i>	-1,5
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-2,5
Acquisition/cession titres d'autocontrôle	3,9
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-13,2
Intérêts fonds de réserve	0,1
Quote-part de résultat au 31 décembre 2011	41,7
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2011	816,6
Variation des pourcentages d'intérêt	-25,7
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	-0,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportés au résultat</i>	-1,2
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	-6,1
Acquisition/cession titres d'autocontrôle	0,4
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-1,6
Augmentation de capital SA OSEO	200,3
Quote-part de résultat au 31 décembre 2012	38,5
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2012	1 021,1

35

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.





Tableau des flux de Trésorerie EPIC BPI-Groupe (ex EPIC OSEO)

(En millions €)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	154,9	153,1
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	19,6	17,6
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	-0,4
Dotations nettes aux provisions	-205,7	-137,3
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-0,7	-0,6
Perte nette/gain net des activités d'investissement	1,0	-0,3
Autres mouvements	-89,0	-401,0
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	378,2	366,6
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	103,4	-155,4
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	7,4	1 215,8
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 564,1	-910,2
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 427,4	-821,1
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	115,5	-969,6
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	-38,9	416,7
Impôts versés	-15,3	-25,4
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-3 068,0	-1 093,8
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-2 809,7	-1 096,1
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1,5	15,8
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-22,9	-21,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-21,4	-5,6
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	534,0	-34,3
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 480,4	1 057,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 014,4	1 023,1
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	183,3	-78,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-2 809,7	-1 096,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-21,4	-5,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 014,4	1 023,1
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	198,9	277,5
Caisse, banques centrales (actif & passif)	0,1	15,8
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	198,8	261,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	382,2	198,9
Caisse, banques centrales (actif & passif)	112,0	0,1
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	270,2	198,8
Variation de la trésorerie nette	183,3	-78,6





Annexe comptable

• Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture	38
• Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés	38
• Note 3 - Normes comptables applicables	40
• Note 4 - Périmètre de consolidation	41
• Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation	42
• Note 6 - Notes relatives au bilan	57
• Note 7 - Notes relatives au compte de résultat	76
• Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques	80
• Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations	98
• Note 10 - Information sectorielle	100
• Note 11 - Engagements de financement et de garantie	102
• Note 12 - Autres informations	102



Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs

- **Augmentation de capital et création d'OSEO Industrie**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SA OSEO du 2 mars 2012 a décidé de réaliser une augmentation de capital en deux opérations successives de 500 millions € chacune. A l'occasion de la première opération, l'EPIC BPI-Groupe (ex EPIC OSEO) a souscrit, à hauteur de 365,3 millions €, 13 227 461 nouvelles actions au prix de 27,62 €, prime d'émission incluse.

Pour les besoins de cette souscription, l'Etat a augmenté les fonds propres de l'EPIC BPI-Groupe. En conséquence son capital passe de 985,5 millions € à 1 350,8 millions €.

Concomitamment, la SA OSEO a souscrit à 124 999 993 actions d'un nominal de 8 €, libérées pour moitié lors de la création d'OSEO Industrie le 12 avril 2012.

- **Cession d'une partie du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance**

Dans le cadre de la poursuite de la politique de mutualisation des trésoreries publiques, et compte tenu des échanges visant l'application de cette politique, intervenus entre la SA OSEO et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, la cession avant échéance d'une partie du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance de certains fonds de garantie dotés par l'Etat s'est imposée à la SA OSEO.

38

Suite au reclassement d'une partie de ce portefeuille en actifs financiers disponibles à la vente, intervenue au 30 juin 2012, la SA OSEO a procédé, en octobre 2012, à sa cession pour un prix de 2 875,5 millions € correspondant à une valeur comptable de 2 661,2 millions € soit une plus-value de 214,3 millions €. La trésorerie issue de ces cessions a été centralisée auprès de l'Agence France Trésor.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Le 31 décembre 2012 la loi n°2012-1559 relative à la création de la Banque publique d'investissement vient modifier l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'EPIC BPI-Groupe. L'article 2 de cette loi remplace la dénomination de l'établissement public OSEO par établissement public BPI-Groupe. Cette loi sera mise en œuvre en 2013.

Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés

L'EPIC BPI-Groupe, n'émettant pas d'actions ni de titres de créances sur un marché réglementé, n'a pas l'obligation de produire ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Toutefois, le groupe a décidé d'adopter le nouveau référentiel IFRS de manière volontaire, dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres établissements bancaires.

Il est par ailleurs précisé que le sous-groupe OSEO, qui constitue l'essentiel des données du groupe, est dans l'obligation de produire ses comptes consolidés en IFRS, en tant qu'émetteur de titres de créances.

2.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés du groupe regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.



En application de ce principe général et des dispositions prévues par les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » et IAS 31 « Participations dans les co-entreprises », le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une entité entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Les décisions financières et opérationnelles stratégiques nécessitent l'accord unanime des parties participant au contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. La situation d'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote. Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Cas particulier de l'activité de capital-risque

Les participations minoritaires détenues par les entités de capital-risque du Groupe sont exclues du périmètre de consolidation compte tenu du caractère négligeable de ces participations sur les comptes consolidés de l'ensemble.

Elles sont comptabilisées dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ».

2.2. Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le Groupe contrôle conjointement avec un co investisseur sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.





2.3. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité relative au format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international, faisant suite à la révision de la norme IAS 1.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

2.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité.

2.5. Ecart d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

Note 3 - Normes comptables applicables

Normes comptables applicables au 31 décembre 2012

Les états financiers consolidés 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2012.





Par ailleurs, le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

Normes comptables applicables à partir du 1^{er} janvier 2013

L'Union Européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013. Elles ne sont pas appliquées de manière anticipée par le Groupe au 31 décembre 2012.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe au 31 décembre 2012 est modifié par rapport à l'arrêté des comptes consolidés du 31 décembre 2011. Il intègre les comptes de la société OSEO Industrie, société créée au cours du 1^{er} semestre 2012 et consolidée depuis le 30 juin 2012 par intégration globale.

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement et leur méthode de consolidation.

Liste des sociétés consolidées	31/12/12	31/12/12	31/12/11
	% d'intérêt	% de contrôle	% de contrôle
Intégration globale			
> EPIC BPI-Groupe 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> OSEO SA 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	62,83	62,83	61,59
> OSEO industrie 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	62,83	100,00	0,00
> OSEO régions 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	32,98	52,49	52,49
> AUXI-CONSEIL 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	62,83	100,00	100,00
> AUXI-FINANCES 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	62,83	100,00	100,00
> AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT Compartiment n° 1 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	46,00	73,22	73,22
> AVENIR TOURISME Compartiment n° 2 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	36,56	58,19	58,19
> FCT PROXIMITE PME 41 rue Délézy - 93500 PANTIN	31,41	50,00	50,00
> COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	62,83	100,00	100,00
Mise en équivalence			
> ALSABAIL 7 Place Brant - 67000 STRASBOURG	25,56	40,69	40,68



Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3).

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers, principalement l'actualisation des flux futurs estimés.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.



5.2. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Les prêts et emprunts sont comptabilisés au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.2.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

43

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.





La méthodologie mise en place par le groupe repose principalement sur l'analyse des notations internes de l'ensemble du portefeuille.

Le montant de la dépréciation collective est calculé en fonction des pertes.

Au 30 juin 2012, de nouvelles modalités de calcul de la dépréciation sur base collective des encours sains de financement ont été mises en place.

Le modèle d'estimation des dépréciations collectives est désormais basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut ; antérieurement, les dépréciations collectives faisaient l'objet d'un provisionnement selon des taux de pertes par produits issus des pratiques de place.

L'impact de ce changement d'estimation comptable sur le montant de 350 millions € de cette dépréciation collective était alors une reprise de 2,7 millions €.

5.2.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

44

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

5.2.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.2.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.





Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.2.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et créances ».

5.3. Dettes

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.





5.4. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres subordonnés remboursables et à durée indéterminée sont notamment comptabilisés dans cette rubrique.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.





Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le Groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.7. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.





Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30 % ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.8. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.9. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.





Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de leur remboursement sur décision des actionnaires, les fonds de réserve sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

5.10. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.11. Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.





Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.13. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en « immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).





La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.14. Avantages au personnel

Le groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite et les compléments de retraite bancaire.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture, ...) sont comptabilisés directement en résultat.



La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement les éléments des écarts actuariels et du coût des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

5.15. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.16. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du Groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

La SA OSEO, filiale de l'EPIC BPI-Groupe, est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances, et Compagnie Auxiliaire OSEO.

5.17. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation du CNC n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».



Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.18. Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsqu'elles sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.19. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

53

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.20. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

5.21. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.22. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.



5.23. Activité de garantie

5.23.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par la SA OSEO et OSEO Régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose OSEO lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsqu'OSEO est informé par une banque partenaire d'une échéance impayée, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Le dispositif d'identification des engagements douteux s'appuie sur le déclassement des créances chez les banques partenaires, et applique le principe de contagion des encours en défaut aux engagements de garantie.

Lorsqu'OSEO est informé de la mise en jeu de sa garantie, pour échéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions », au même titre que le risque avéré associé aux encours classés en douteux compromis.

L'impact sur le résultat du groupe est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.23.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par OSEO. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».



L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « actifs financiers disponibles à la vente ».

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seuls 10 % de ces variations de juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.24. Activité d'innovation

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par :

- une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en fonds de garantie d'innovation,
- des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisés dans la ligne « ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions à perte (non remboursées ultérieurement à l'activité d'innovation) ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention. En outre, dans les deux cas, l'activité innovation n'est pas rémunérée au titre de cette activité d'intermédiaire.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est porté par l'Etat ou les collectivités publiques.

Ainsi, la norme IAS 20 : « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » est adaptée aux opérations d'innovation.

Les avances remboursables sont comptabilisées dans le poste « Aides au financement de l'innovation » à l'actif du bilan. Celles non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan.





Au titre d'IAS 20, les produits et charges affectés aux Fonds de garantie sont compensés au sein du compte de résultat au sein de la rubrique « Charges des autres activités ». Figure en note 6.19, le montant des charges et produits concernés.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Ressources nettes d'intervention à l'innovation » dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure du versement des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations sur les avances remboursables.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables financées sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances remboursables susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Charges des autres activités »). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

56

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

5.25. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.26. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...





Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment),
- les contentieux futurs et non avérés associées aux garanties financières données par la SA OSEO et OSEO Régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires. Les taux de rendements des actifs en couverture des engagements sociaux sont également fondés sur des estimations,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « courant » et « non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « courant » et « non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « non courant ».

6.1. Caisse et banques centrales (actif et passif)

(En millions €)	2012	2011
Actif		
Caisse, Banques centrales	115,0	81,5
Total actif	115,0	81,5
Passif		
Banques centrales	3,0	81,4
Total passif	3,0	81,4





6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	2012	2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2,0	1,8
Actions et autres titres à revenu variable	79,5	63,6
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	81,5	65,4
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	81,5	65,4

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

58

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	1,9	0,0
Non courant	79,6	65,4
Total	81,5	65,4

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Obligations et autres titres à revenu fixe			2,0	2,0
Actions et autres titres à revenu variable		0,6	78,9	79,5
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,6	80,9	81,5
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,6	80,9	81,5





Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	2012	2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	5,1	4,9
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	5,1	4,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	5,1	4,9

Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	0,0	0,0
Non courant	5,1	4,9
Total	5,1	4,9

59

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	5,1	0,0	0,0
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	5,1	0,0	0,0
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	5,1	0,0	0,0
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	5,1	0,0	0,0



**Passifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur**

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt				0,0
Instruments dérivés de cours de change		5,1		5,1
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	5,1	0,0	5,1
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	5,1	0,0	5,1

6.3. Instruments dérivés de couverture (actif et passif)**Instruments dérivés de couverture actif**

(En millions €)	2012	2011
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	503,9	394,2
Instruments dérivés de taux d'intérêt	503,9	394,2
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	503,9	394,2
Instruments dérivés de couverture	503,9	394,2
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	503,9	394,2
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	503,9	394,2

Instruments dérivés de couverture actif par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		503,9		503,9
Total instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	503,9	0,0	503,9
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	503,9	0,0	503,9





Instruments dérivés de couverture passif

(En millions €)	2012	2011
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	593,4	481,9
Instruments dérivés de taux d'intérêt	593,4	481,9
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (passif)	593,4	481,9
Instruments dérivés de couverture	593,4	481,9
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	593,4	481,9
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	593,4	481,9

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(En millions €)	2012	2011
Variation de juste valeur de l'élément couvert	0,6	1,8
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	0,0	0,0
Total	0,6	1,8

61

Instruments dérivés de couverture passif par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		593,4		593,4
Total instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	593,4	0,0	593,4
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	593,4	0,0	593,4



6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(En millions €)	2012	2011
Titres de créances négociables	312,2	292,1
Obligations	108,8	692,8
<i>Obligations d'Etat</i>	107,2	691,2
<i>Autres obligations</i>	1,6	1,6
Actions et autres titres à revenu variable	39,9	43,9
Titres de participation non consolidés	21,6	21,8
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-10,5	-12,8
Total des actifs financiers disponibles à la vente	472,0	1 037,8

Tableau de variation des dépréciations

(En millions €)	2012	2011
Solde au 1^{er} janvier	12,8	16,6
Dépréciation de l'exercice	-2,3	-3,8
Charge de dépréciation	1,2	0,2
Reprise de dépréciation	-3,5	-4,0
Solde au 31 décembre	10,5	12,8

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	334,4	997,9
Non courant	137,6	39,9
Total	472,0	1 037,8

Actifs financiers disponibles à la vente par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créances négociables		312,2		312,2
Obligations d'Etat	107,2			107,2
Autres obligations		1,6		1,6
Actions et autres titres à revenu variable			51,0	51,0
Total actifs financiers disponibles à la vente	107,2	313,8	51,0	472,0



6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En millions €)	2012	2011
Comptes ordinaires débiteurs	275,9	202,7
Prêts à terme	118,5	54,8
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,3	0,4
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	394,7	257,9
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	395,5	259,4

Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	303,5	213,0
Non courant	91,2	44,9
Total	394,7	257,9

6.6. Prêts et créances sur la clientèle

(En millions €)	2012	2011
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	15,6	17,0
Crédits de trésorerie	933,1	712,3
Crédits à moyen et long terme	7 072,2	5 820,2
Prêts subordonnés	161,7	121,2
Autres crédits	3 157,7	2 199,6
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-226,7	-206,4
Dépréciations collectives des prêts et créances	-368,4	-284,0
Créances rattachées	31,3	25,9
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor -	5 615,3	1 654,2
Total des prêts et créances sur la clientèle	16 391,8	10 060,0
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	16 934,6	10 410,0





Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(En millions €)	2012			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	188,5	17,2	0,7	206,4
Dépréciation de l'exercice	17,7	2,6	0,0	20,3
Charge de dépréciation individuelle	25,3	1,9	0,1	27,3
Reprise de dépréciation individuelle	-19,8	-2,1	-0,1	-22,0
Effet de désactualisation	-1,3	0,0	0,0	-1,3
Autres mouvements (3)	13,5	2,8	0,0	16,3
Solde au 31 décembre	206,2	19,8	0,7	226,7

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(3) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(En millions €)	2011			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	159,8	14,0	0,6	174,4
Dépréciation de l'exercice	28,7	3,2	0,1	32,0
Charge de dépréciation individuelle	13,5	2,2	0,1	15,8
Reprise de dépréciation individuelle	-17,7	-2,4	0,0	-20,1
Effet de désactualisation	-1,5	0,0	0,0	-1,5
Autres mouvements (3)	34,4	3,4	0,0	37,8
Solde au 31 décembre	188,5	17,2	0,7	206,4





Tableaux de variation des dépréciations collectives

(En millions €)	2012			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	284,0	0,0	0,0	284,0
Dépréciation de l'exercice	69,3	15,1	0,0	84,4
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	59,4	4,7	0,0	64,1
Reprise de dépréciation collective	-23,3	-2,4	0,0	-25,7
Autres mouvements	33,2	12,8	0,0	46,0
Solde au 31 décembre	353,3	15,1	0,0	368,4

(En millions €)	2011			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	233,9	0,0	0,0	233,9
Dépréciation de l'exercice	50,1	0,0	0,0	50,1
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	21,2	0,0	0,0	21,2
Reprise de dépréciation collective	-8,0	0,0	0,0	-8,0
Autres mouvements	36,9	0,0	0,0	36,9
Solde au 31 décembre	284,0	0,0	0,0	284,0

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	7 683,0	3 226,7
Non courant	8 708,8	6 833,3
Total	16 391,8	10 060,0

6.7. Opérations de location financement et assimilées

(En millions €)	2012	2011
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	3 463,2	3 065,7
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 482,0	1 355,4
Créances rattachées	22,7	24,2
Dépréciations individuelles	-49,9	-48,8
Dépréciations collectives	-96,2	-103,1
Total des opérations de location financement et assimilées	4 821,8	4 293,4
Juste valeur des opérations de location financement et assimilées	5 113,6	4 490,9



Tableau de variation des dépréciations individuelles

(En millions €)	2012		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	20,6	28,2	48,8
Dépréciation de l'exercice	3,4	-2,3	1,1
Charge de dépréciation individuelle	8,5	10,4	18,9
Reprise de dépréciation individuelle	-4,2	-12,6	-16,8
Autres mouvements (1)	-0,9	-0,1	-1,0
Solde au 31 décembre	24,0	25,9	49,9

(1) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(En millions €)	2011		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	22,5	31,5	54,0
Dépréciation de l'exercice	-1,9	-3,3	-5,2
Charge de dépréciation individuelle	5,2	12,2	17,4
Reprise de dépréciation individuelle	-9,0	-15,6	-24,6
Autres mouvements (1)	1,9	0,1	2,0
Solde au 31 décembre	20,6	28,2	48,8

Tableau de variation des dépréciations collectives

(En millions €)	2012		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	88,9	14,2	103,1
Dépréciation de l'exercice	-14,9	8,0	-6,9
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	-8,5	11,9	3,4
Reprise de dépréciation collective	-6,4	-3,9	-10,3
Solde au 31 décembre	74,0	22,2	96,2

(En millions €)	2011		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	82,3	15,8	98,1
Dépréciation de l'exercice	6,6	-1,6	5,0
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	5,3	2,1	7,4
Reprise de dépréciation collective	1,3	-3,7	-2,4
Solde au 31 décembre	88,9	14,2	103,1



Ventilation des Opérations de location financement entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	729,5	668,7
Non courant	4 092,3	3 624,7
Total	4 821,8	4 293,4

6.8. Aides au financement de l'innovation

(En millions €)	2012	2011
Avances remboursables innovation	1 351,6	1 319,0
Dépréciations individuelles	-249,0	-200,7
Dépréciations collectives	-457,2	-517,3
Total des aides au financement de l'innovation	645,4	601,0
Juste valeur des aides au financement de l'innovation	645,4	601,0

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En millions €)	2012	2011
Titres de créances négociables	282,0	1 285,2
Obligations	5 067,3	6 946,5
<i>Obligations d'Etat</i>	4 743,8	4 895,9
<i>Autres obligations</i>	323,5	2 050,6
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 349,3	8 231,7
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 848,8	8 395,6

Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	415,8	2 101,9
Non courant	4 933,5	6 129,8
Total	5 349,3	8 231,7



6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(En millions €)	2012	2011
Impôts courants	54,2	39,8
Impôts différés	1,8	11,1
Total des actifs d'impôts courants et différés	56,0	50,9
Impôts courants	1,8	1,4
Impôts différés	0,0	0,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	1,8	1,4

6.11. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(En millions €)	2012	2011
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie)	147,5	124,5
Charges constatées d'avance	7,0	2,4
Autres produits à recevoir	6,6	9,1
Prélèvements automatiques en cours	0,8	97,6
Autres	43,8	43,1
Total des comptes de régularisation actif	205,7	276,7

Autres actifs

(En millions €)	2012	2011
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	224,2	186,6
Créances Etat et Partenaires innovation	748,2	753,8
Fonds de garantie à recevoir	14,4	56,4
Autres débiteurs divers	87,4	44,3
Comptes de stocks et emplois divers	10,9	11,0
Total des autres actifs	1 085,8	1 052,8

Comptes de régularisation passif

(En millions €)	2012	2011
Subventions à verser (innovation)	599,9	546,7
Autres produits constatés d'avance	20,0	45,0
Charges fiscales et sociales à payer	55,0	47,6
Autres charges à payer	7,0	6,5
Autres	81,5	59,4
Total des comptes de régularisation passif	763,4	705,2



Autres passifs

(En millions €)	2012	2011
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	6,9	8,9
Dépôts de garantie reçus	4,0	4,1
Autres garanties reçues	175,9	98,0
Contentieux à payer s/risques avérés relatifs aux engagts de garantie	1 208,5	974,1
Fonds publics affectés - Avances du FDES	10,2	24,3
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	49,6	43,1
Fonds de garantie à capital préservé (activité garantie)	495,1	479,0
Autres dettes fiscales et sociales	13,4	9,7
Créditeurs divers	124,5	73,5
Avance de l'Etat à l'EPIC BPI-Groupe	794,9	1 005,5
Total des autres passifs	2 883,0	2 720,2

6.12. Immeubles de placement

(En millions €)	2012	2011
Immeubles de placement		
Valeur brute des terrains et constructions	17,7	17,7
Amortissements et dépréciations	-5,4	-5,1
Total des immeubles de placement	12,3	12,6
Juste valeur des immeubles de placement	15,4	16,5

69

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(En millions €)	2012	2011
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	123,4	120,5
Amortissements et dépréciations	-47,7	-43,9
Montant net	75,7	76,6
1.2 - Autres immobilisations corporelles	19,9	21,2
Amortissements et dépréciations	-14,9	-15,9
Montant net	5,0	5,3
Total des immobilisations corporelles	80,7	81,9
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	121,1	104,8
Amortissements et dépréciations	-80,9	-69,4
Montant net	40,2	35,4
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	1,2	1,2
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	1,2	1,2
Total des immobilisations incorporelles	41,4	36,6



(En millions €)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2011	120,5	21,2	104,8	1,2
Acquisitions	3,2	1,8	18,8	0,0
Sorties	-1,2	-3,1	-2,5	0,0
Autres mouvements	0,9	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2012	123,4	19,9	121,1	1,2
Amortissements cumulés au 31/12/2012	-47,7	-14,9	-80,9	0,0
Montant net au 31/12/2012	75,7	5,0	40,2	1,2

6.14. Ecarts d'acquisition

(En millions €)	2012			2011
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
Groupe OSEO SA	4,6	0,0	4,6	4,6
Total des écarts d'acquisitions	4,6	0,0	4,6	4,6

6.15. Dettes envers les établissements de crédit

(En millions €)	2012	2011
Dettes à vue et au jour le jour	5,6	4,0
Dépôts et comptes ordinaires	5,6	4,0
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	10 590,5	10 491,6
Emprunts et comptes à terme	6 967,3	7 583,2
.dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	4 701,0	5 761,1
.dont ressources BEI, KfW et BDCE	900,0	940,0
.dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	500,0	0,0
Titres donnés en pension livrée à terme	3 623,2	2 908,4
Dettes rattachées	76,8	104,5
Total des dettes envers les établissements de crédit	10 672,9	10 600,1
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	10 714,8	10 641,6



Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	4 241,9	4 274,1
Non courant	6 431,0	6 326,0
Total	10 672,9	10 600,1

6.16. Dettes envers la clientèle

(En millions €)	2012	2011
Dettes à vue et au jour le jour	57,2	47,6
Dépôts et comptes ordinaires	57,2	47,6
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	1 780,1	1 452,9
Emprunts et comptes à terme	1 757,5	1 392,2
Titres donnés en pension livrée à terme	22,6	60,7
Dettes rattachées	15,9	14,8
Avance d'actionnaire de l'État	300,0	300,0
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	0,0	2,0
Total des dettes envers la clientèle	2 153,2	1 817,3
Juste valeur des dettes envers la clientèle	2 285,8	1 934,7

Ventilation des Dettes envers la clientèle entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	320,0	282,4
Non courant	1 833,2	1 534,9
Total	2 153,2	1 817,3





6.17. Dettes représentées par un titre

(En millions €)	2012	2011
Emissions obligataires	4 243,2	1 639,2
<i>Emprunt obligataire OSEO 1995 PIBOR échéance 20/11/15</i>	61,0	61,0
<i>EMTN (*) 2011</i>	1 200,0	1 200,0
<i>EMTN (*) 2012</i>	2 613,9	0,0
<i>Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)</i>	-31,7	-21,8
<i>FCT Proximité PME décembre 2010 Euribor échéance 25/12/25</i>	200,0	200,0
<i>FCT Proximité PME mars 2011 Euribor échéance 25/12/25</i>	200,0	200,0
Titres de créances négociables	1 293,4	1 414,8
Dettes rattachées	36,0	11,7
Total des dettes représentées par un titre	5 572,6	3 065,7
Juste valeur des dettes représentées par un titre	5 572,6	3 065,7

(*) En complément de l'emprunt obligataire échéance 20/11/2015 de 61 millions €, OSEO SA a mis en place un programme d'EMTN (Euro Medium Term Notes) pour un montant de 8 milliards €, visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en juillet 2011, mis à jour le 21 juin 2012.

Les émissions de titres réalisées dans ce cadre bénéficient de la notation Aa1 au 31/12/2012, accordée par l'agence Moody's.

Ventilation des Dettes représentées par un titre entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	1 328,9	1 424,5
Non courant	4 243,7	1 641,2
Total	5 572,6	3 065,7

6.18. Dépréciations et provisions

Provisions

(En millions €)	2012	2011
Provisions pour risques de crédit	3,1	3,0
Provisions pour restructuration	2,7	2,4
Provisions pour autres engagements sociaux	15,1	16,3
Juste valeur des garanties données	1 424,8	1 330,3
Engagements hors-bilan innovation	296,1	335,7
Autres	18,0	15,0
Total des provisions	1 759,8	1 702,7





Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(En millions €)	Dépréciations et Provisions au 31/12/11	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/12	Risques imputés sur les fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	1 976,9	1 187,6	538,2	266,8	-189,1	2 170,4	588,3	9,1	5,5	-64,7
- Dépréciations pour créances douteuses	256,5	46,2	17,5	21,3	14,0	277,9	0,0	8,7	5,5	-31,9
. Prêts interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	206,4	27,3	3,2	18,8	15,0	226,7	0,0	6,1	2,9	-27,3
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	48,8	18,9	14,3	2,5	-1,0	49,9	0,0	2,6	0,0	-4,6
. Opérations sur titres	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
. Débiteurs divers	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	3,0	979,4	484,7	245,5	-249,1	3,1	493,8	0,4	0,0	-1,3
- Juste valeur des garanties	1 330,3	94,5	0,0	0,0	0,0	1 424,8	94,5	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations collectives	387,1	67,5	36,0	0,0	46,0	464,6	0,0	0,0	0,0	-31,5
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	15,0	12,3	8,1	1,2	0,0	18,0				
Dépréciations aides au financement de l'innovation	718,0	83,1	148,7	0,0	53,8	706,2				
Provisions pour engagements d'aides à l'innovation	335,7	0,2	34,2	0,0	-5,6	296,1				
Autres provisions	18,7	3,7	0,3	4,3	0,0	17,8				
- Provisions pour restructuration	2,4	1,3	0,0	1,0	0,0	2,7				
- Provisions pour engagements sociaux	16,3	2,4	0,3	3,3	0,0	15,1				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

+ Risques imputés sur les fonds de garantie

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties





6.19. Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(En millions €)	2012	2011
Aides à l'innovation ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	206,2	111,7
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	58,5	39,3
FUI (Fonds Unique Interministériel)	86,4	108,9
Aides sur financement partenaires	295,5	317,9
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	14,5	0,0
PSPC (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité)	247,2	299,5
Filières stratégiques	43,1	68,6
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	951,4	945,9

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(En millions €)	
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2011	945,9
Dotations 2012 (solde net)	385,3
Remboursements et redéploiements	-0,4
Subventions	-314,6
Provisions, pertes et constats d'échec	-67,1
Produits et charges financiers	0,1
Produits divers	10,5
Expertises et charges diverses	-8,3
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2012	951,4

6.20. Fonds de garantie publics

(En millions €)	2012	2011
Fonds de réserve	888,2	868,2
AFT (Agence France Trésor)	852,5	1 045,0
CDC	24,3	36,2
Actifs cantonnés	24,6	7,3
Autres Fonds	158,5	136,3
Fonds OSEO régions	264,6	235,3
Total des fonds de garantie publics	2 212,7	2 328,3





Fonds de garantie publics

(En millions €)

Fonds de garantie publics au 31/12/2011		2 328,3
Dotations aux fonds de garantie 2012 (solde net)		168,9
Remboursements des fonds de garantie		-67,9
Commissions de garantie		97,5
Produits financiers et récupérations		283,9
Coût du risque		-541,2
Actualisation des provisions		-56,8
Fonds de garantie publics au 31/12/2012		2 212,7

6.21. Dettes subordonnées

(En millions €)

	2012	2011
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0,0	26,3
Dépôts de garantie à caractère mutuel	14,7	14,7
Dettes rattachées	0,0	0,2
Total des dettes subordonnées	14,7	41,2
Juste valeur des dettes subordonnées (1)	14,7	41,2

(1) Les dettes subordonnées à durée indéterminée ont vocation à être remboursées à court terme au pair. Leur juste valeur est ainsi égale à leur valeur en bilan.

75

Ventilation des Dettes subordonnées entre éléments courants et non courants

(En millions €)

	2012	2011
Courant	14,3	14,6
Non courant	0,4	26,6
Total	14,7	41,2

Les dettes subordonnées sont composées de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudentiels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

Au cours de l'exercice 2012, tous les TSDI ont fait l'objet d'un remboursement.





6.22. Contre-valeur en € des opérations en devises

(En millions €)	2012	2011
Actif	1,6	14,5
Passif	24,4	64,6

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(En millions €)	2012	2011
Opérations avec les établissements de crédit	27,5	16,5
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	1,1
Crédits de trésorerie	22,6	25,4
Crédits à moyen et long terme	223,4	193,7
Crédits divers	261,8	234,8
Créances subordonnées	5,9	5,0
Variation des commissions de garantie futures actualisées	22,9	-1,1
Sous total opérations avec la clientèle	536,7	458,9
Opérations de location financement		
Loyers	887,4	843,5
Dotations aux amortissements	-632,9	-601,6
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-78,4	-72,1
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-8,5	-18,0
Autres produits	97,3	101,6
Sous total opérations de location-financement	264,9	253,4
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	67,8	44,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	187,0	195,6
Plus-value de cession de titres adossés aux fonds de garantie (cf note 1.1 - Faits significatifs)	214,3	0,0
Dérivés de couverture	203,9	263,1
Sous total opérations sur instruments financiers	673,0	503,4
Autres intérêts et produits assimilés	0,4	0,0
Total des intérêts et produits assimilés	1 502,5	1 232,2





Intérêts et charges assimilées

(En millions €)	2012	2011
Opérations avec les établissements de crédit	-204,1	-251,6
Opérations avec la clientèle	-154,2	-118,5
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	-97,0	-74,4
Opérations de location financement		
Dotations aux dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	0,0
Autres charges	-96,4	-90,7
Sous-total opérations de location financement	-96,4	-90,7
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-74,4	-42,2
Dettes subordonnées	-0,2	-0,4
Dérivés de couverture	-248,5	-280,9
Sous-total opérations sur instruments financiers	-323,1	-323,5
Autres intérêts et charges assimilées	-298,8	-103,3
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	-274,6	-91,7
Total des intérêts et charges assimilées	-1 076,6	-887,6

7.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

77

(En millions €)	2012	2011
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	0,8	2,0
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	0,9	2,0
Couverture individuelle (inefficacité)	0,6	1,8
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	0,0	0,0
Autres	0,3	0,2
Résultat net des opérations de change	0,0	0,1
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1,7	4,1

7.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En millions €)	2012	2011
Dividendes	0,9	1,0
Résultats de cession	4,8	9,7
Plus-values de cession	4,7	8,0
Moins-values de cession	-3,3	-1,8
Reprises de dépréciation	3,4	3,5
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-1,1	0,0
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4,6	10,7





7.4. Produits et charges des autres activités

(En millions €)	2012	2011
Produits		
Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation)	35,1	62,3
Dotations de fonctionnement - (activité innovation)	37,7	41,6
Charges refacturées	2,2	1,4
Immeubles de placement	2,1	2,0
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	5,1	3,7
Plus-value de cession sur stocks	2,4	1,2
Autres produits	36,0	40,4
Total des produits des autres activités	120,6	152,6
Charges		
Subventions versées pour compte de partenaires	-28,6	-59,1
Subventions versées sur fonds propres	0,1	0,2
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	-5,9	-2,5
Immeubles de placement	-0,3	-0,3
<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>-0,3</i>	<i>-0,3</i>
Moins-value de cession sur stocks	-6,4	-5,7
Autres charges	-16,5	-17,0
Total des charges des autres activités	-57,6	-84,4

78

7.5. Charges générales d'exploitation

(En millions €)	2012	2011
Charges de personnel	-162,5	-154,1
Impôts et taxes	-23,6	-14,3
Autres charges d'exploitation	-83,4	-76,1
Coûts liés aux restructurations	-1,3	-0,4
Total des charges générales d'exploitation	-270,8	-244,9

7.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En millions €)	2012	2011
Dotations aux amortissements	-19,3	-17,3
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-19,3	-17,3





7.7. Coût du risque

(En millions €)	2012				2011
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-28,7	-31,5	-0,9	-61,1	-21,9
Pertes non provisionnées	-8,7	0,0	-0,4	-9,1	-8,0
Récupérations des créances amorties	5,5	0,0	0,0	5,5	5,9
Total coût du risque	-31,9	-31,5	-1,3	-64,7	-24,0

7.8. Impôts

Impôt sur les bénéfices

(En millions €)	2012	2011
Impôt sur les sociétés	-41,4	-15,3
Impôts différés	-11,6	-32,9
Total de l'impôt sur les bénéfices	-53,0	-48,2

79

Analyse de la charge d'impôt

(En millions €)	2012	2011
Résultat net part du Groupe	63,4	63,2
Résultat net part des Minoritaires	38,5	41,7
Charge nette d'impôt comptabilisée	53,0	48,2
Résultat avant impôt (A)	154,9	153,1
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C) = (A*B)	53,3	52,7
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-1,5	-4,0
Autres différences permanentes	-1,5	1,1
Consommation ou création des déficits reportables	1,1	0,0
Crédits d'impôt nés du carry-back	0,0	-1,3
Contribution exceptionnelle 5 % pour 2011 et 2012	2,0	1,2
Autres éléments	-0,4	-1,5
Total des éléments en rapprochement (D)	-0,3	-4,5
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	53,0	48,2



Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux actifs et passifs financiers et la manière dont le groupe les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

D'une manière générale, les différents départements et filiales du groupe exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées au niveau du groupe : les référentiels des risques de crédit et le mémorandum des activités financières. Les contrôleurs permanents vérifient le respect des procédures et instructions.

La filière Risques s'articule autour :

- d'une coordination par la Direction du Contrôle Permanent Risques (les directions métiers assurant la maîtrise opérationnelle des risques),
- d'un Comité des Risques, en charge de la surveillance globale des risques du groupe.

Le Comité des Risques a pour rôle de s'assurer de l'existence d'un dispositif de limites adapté, de veiller au respect des limites et de leur révision périodique et d'évaluer le niveau des risques encourus. Le Comité des Risques, regroupant le Président, les Directeurs Généraux, l'Inspection Générale, le Secrétariat Général, les Directions de la Gestion Clients, des Opérations financières, des Capitaux et Bilan, de la Comptabilité, le Contrôle Permanent Risques ainsi que deux directeurs du réseau, se réunit trimestriellement.

La gestion de ces risques est fondée sur une approche différenciée par types de risques.

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, le groupe intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, elle octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables au sein du groupe les normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et d'IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir".

De ce fait, la description de l'exposition, de la gestion et de la mesure de ses risques est inadaptée.



8.2. Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par le Comité Exécutif.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction des engagements procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de Réseau et dont la décision relève du Comité des Engagements.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours du groupe.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours, des accords notifiés non encore utilisés (que le contrat soit signé ou non) et des accords internes non encore notifiés.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence du Comité Exécutif.

Limites par groupe bénéficiaire

La première limite est globale et concerne tous les engagements sur un même groupe bénéficiaire. Elle est exprimée en montant net après prise en compte des contre-garanties bancaires et est fixée en fonction de la notation du groupe bénéficiaire par un pourcentage des fonds propres d'OSEO.

A l'intérieur de la limite ci-dessus, il est fixé des limites particulières relatives à certains groupes de produits au niveau de chaque groupe bénéficiaire.

En matière de garantie, la capacité d'intervention de chaque fonds constitue également une limite. Celle-ci est directement suivie par la Direction Capitaux et Bilan.





Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Engagements dans son suivi sectoriel.

Elle est déterminée par rapport à un poids relatif dans l'encours brut du groupe en financement Moyen Long Terme (MLT) et Court Terme (CT) et est fonction du degré de risque estimé, à dire d'expert, par la Direction des Engagements, pour chaque secteur (risque faible, modéré ou fort).

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Engagements qui met en œuvre un dispositif d'alerte du Comité Exécutif lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90% de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence du Comité Exécutif.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité des Risques et revues au moins une fois par an par le Comité Exécutif. Une présentation annuelle est faite au Comité d'Audit et des Risques.

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée mensuellement par un exercice de notation. Un reporting trimestriel est présenté au Comité des Risques.

82

Contrôles de second niveau

Le contrôle a posteriori (de second niveau) de toutes les décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par la direction du Contrôle Permanent Risques.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers du groupe (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du Comité des engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant 31 % de l'encours MLT et 14 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au Comité des Risques.

Cette analyse fait l'objet d'une présentation annuelle au Comité d'Audit et des Risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, "Outil d'Aide à la Décision" (O.A.D.) est utilisé pour toutes opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le Domaine « Supports et Process » au sein de la Direction des Engagements en tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle du groupe, de leur évolution et de leur performance, pour la partie qualitative.





La Direction Capitaux et Bilan est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Par ailleurs, une procédure de validation des nouveaux modèles a été mise en œuvre depuis 2009.

Elle repose sur un comité technique qui élabore un projet de décision incluant l'avis du Contrôleur Permanent Risques, soumis pour validation au Comité Exécutif qui décide du déploiement opérationnel des modèles.

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.

S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision du Comité des engagements.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision quadrimestrielle assurée par le Comité du Contentieux composé du Directeur de la Gestion Clients ou son représentant, du Directeur du Contentieux, du Responsable de service opérationnel concerné, du Responsable des Fonctions Supports.

8.3. Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- Les opérations de placement des fonds de garantie,
- Les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts,
- Les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67% pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.



8.3.2. Politique de risque

Compte tenu de la nature et de la durée de ces opérations et dans un souci de diversification des risques, les opérations financières sont quasi-exclusivement effectuées avec des établissements de crédit et des administrations publiques.

En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

1) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

- d'une allocation théorique de fonds propres d'OSEO à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
- du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
- d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
- d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction des Opérations Financières à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le Comité des Risque de Contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers « Financement » et « Garantie ».

2) Une limite en durée d'engagements définie par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité, en méthode standard, pour une contrepartie bancaire,

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction des Opérations Financières rend compte des limites et de leur utilisation et établit quotidiennement un compte rendu des entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction des Opérations Financières, de la Direction Capitaux et Bilan, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la Direction Générale ainsi qu'aux membres du Comité financier.



8.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(En millions €)	2012	2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	81,5	65,4
Instruments financiers dérivés de couverture actif	503,9	394,2
Actifs financiers disponibles à la vente	472,0	1 037,8
Prêts et créances envers les établissements de crédit	394,7	257,9
Prêts et créances envers la clientèle	16 391,8	10 060,0
Opérations de location financement	4 821,8	4 293,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 349,3	8 231,7
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 079,5	12 133,4
Octroi de lignes de crédits irrévocables	3 911,3	3 397,7
Total	44 005,8	39 871,5

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, il a été défini, au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à l'activité et au mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspond les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

85

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

(En millions €)	2012				2011			
	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Nature des prêts et créances envers la clientèle								
Prêts et créances envers la clientèle	9 849,7	900,2	5 641,9 (1)	16 391,8	7 685,7	697,6	1 676,7 (1)	10 060,0
Octroi de lignes de crédits irrévocables	1 269,9	1 746,1	10,1	3 026,1	936,6	1 665,8	10,0	2 612,4

(1) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor

(En millions €)	2012			2011		
	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total	Crédit bail immobilier	Crédit bail mobilier	Total
Nature des opérations de location financement						
Opérations de location financement	3 380,4	1 441,4	4 821,8	2 972,8	1 320,6	4 293,4
Octroi de lignes de crédits irrévocables	464,4	420,8	885,2	439,4	345,9	785,3



Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité du groupe OSEO est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(En millions €)	2012					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	2 332,2	2 911,2	9 734,9	616,9	796,6	16 391,8
PLMT	2 246,8	2 716,1	3 766,9	326,0	793,9	9 849,7
FCT	85,4	195,0	327,3	290,9	1,6	900,2
Autres	0,0	0,1	5 640,7 *	0,0	1,1	5 641,9
Opérations de location financement	917,8	2 397,0	1 076,5	62,6	367,9	4 821,8
CBI	524,2	1 879,9	604,0	36,3	336,0	3 380,4
CBM	393,6	517,1	472,5	26,3	31,9	1 441,4
Total	3 250,0	5 308,2	10 811,4	679,5	1 164,5	21 213,6

* Dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 615,3 millions €.

(En millions €)	2011					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Prêts et créances envers la clientèle	1 928,4	2 094,5	4 783,7	549,9	703,5	10 060,0
PLMT	1 845,5	1 940,4	2 911,8	290,3	697,7	7 685,7
FCT	82,9	153,9	196,5	259,6	4,7	697,6
Autres	0,0	0,2	1 675,4 *	0,0	1,1	1 676,7
Opérations de location financement	851,4	2 138,5	931,1	58,6	313,8	4 293,4
CBI	491,4	1 663,0	499,0	32,5	286,9	2 972,8
CBM	360,0	475,5	432,1	26,1	26,9	1 320,6
Total	2 779,8	4 233,0	5 714,8	608,5	1 017,3	14 353,4

* Dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 1 654,2 millions €.

(En millions €)	2012					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 225,6	2 548,9	5 226,5	851,9	1 226,6	12 079,5

(En millions €)	2011					
	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Secteurs d'activité économique						
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 375,0	2 720,6	5 832,4	890,2	315,2	12 133,4



Concentration des risques par type de contrepartie

Type de contrepartie/émetteur	2012					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,6	0,0	80,9	0,0	81,5
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	503,9	0,0	0,0	0,0	503,9
Actifs financiers disponibles à la vente	107,2	322,4	6,6	35,8	0,0	472,0
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	394,7	0,0	0,0	0,0	394,7
Prêts et créances envers la clientèle	5 621,2	0,0	0,0	10 580,4	190,2	16 391,8
<i>PLMT</i>	0,0	0,0	0,0	9 663,6	186,1	9 849,7
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	900,2	0,0	900,2
<i>Autres</i>	5 621,2	0,0	0,0	16,6	4,1	5 641,9
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	4 821,8	0,0	4 821,8
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	3 380,4	0,0	3 380,4
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 441,4	0,0	1 441,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 839,9	492,6	16,8	0,0	0,0	5 349,3
Total	10 568,3	1 714,2	23,4	15 518,9	190,2	28 015,0

Type de contrepartie/émetteur	2011					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	1,6	0,0	63,8	0,0	65,4
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	394,2	0,0	0,0	0,0	394,2
Actifs financiers disponibles à la vente	691,2	284,4	0,0	62,2	0,0	1 037,8
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	257,9	0,0	0,0	0,0	257,9
Prêts et créances envers la clientèle	1 654,2	0,0	0,0	8 186,4	219,4	10 060,0
<i>PLMT</i>	0,0	0,0	0,0	7 470,9	214,8	7 685,7
<i>FCT</i>	0,0	0,0	0,0	697,6	0,0	697,6
<i>Autres</i>	1 654,2	0,0	0,0	17,9	4,6	1 676,7
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	4 293,4	0,0	4 293,4
<i>CBI</i>	0,0	0,0	0,0	2 972,8	0,0	2 972,8
<i>CBM</i>	0,0	0,0	0,0	1 320,6	0,0	1 320,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 160,6	3 042,7	0,0	28,4	0,0	8 231,7
Total	7 506,0	3 980,8	0,0	12 634,2	219,4	24 340,4





(En millions €)	2012					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	315,6	11 763,9	12 079,5

(En millions €)	2011					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	279,3	11 854,1	12 133,4

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(En millions €)	2012				2011			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	394,7	0,0	0,0	394,7	257,9	0,0	0,0	257,9
Prêts et créances envers la clientèle	16 153,6	144,8	93,4	16 391,8	9 901,2	101,3	57,5	10 060,0
<i>PLMT</i>	9 695,7	71,8	82,2	9 849,7	7 574,0	62,2	49,5	7 685,7
<i>FCT</i>	818,5	73,0	8,7	900,2	652,8	39,1	5,7	697,6
<i>Autres</i>	5 639,4	0,0	2,5	5 641,9	1 674,4	0,0	2,3	1 676,7
Opérations de location financement	4 602,6	191,7	27,5	4 821,8	4 096,3	170,1	27,0	4 293,4
<i>CBI</i>	3 204,2	161,7	14,5	3 380,4	2 827,9	133,8	11,1	2 972,8
<i>CBM</i>	1 398,4	30,0	13,0	1 441,4	1 268,4	36,3	15,9	1 320,6
Total	21 150,9	336,5	120,9	21 608,3	14 255,4	271,4	84,5	14 611,3





Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

(En millions €)		2012					
		Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement	
Notation interne	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	5621,2	5 621,2	0,0	0,0	0,0
Risque faible	4 963,1	148,3	0,0	5 111,4	1 590,3	750,1	2 340,4
Risque moyen	2 921,8	537,3	0,0	3 459,1	1 125,3	528,6	1 653,9
Risque élevé	485,6	117,2	0,0	602,8	151,3	52,4	203,7
Non noté	1 325,2	15,7	18,2	1 359,1	337,3	67,3	404,6
Total	9 695,7	818,5	5 639,4	16 153,6	3 204,2	1 398,4	4 602,6

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor

(En millions €)		2011					
		Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement	
Notation interne	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	1654,2	1 654,2	0,0	0,0	0,0
Risque faible	3 581,5	139,4	0,0	3 720,9	1 264,8	599,6	1 864,4
Risque moyen	2 507,8	400,6	0,0	2 908,4	825,9	514,0	1 339,9
Risque élevé	357,4	101,7	0,0	459,1	190,7	73,1	263,8
Non noté	1 127,3	11,1	20,2	1 158,6	546,5	81,7	628,2
Total	7 574,0	652,8	1 674,4	9 901,2	2 827,9	1 268,4	4 096,3

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(En millions €)		2012				
		Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Notation Echelle Moody's						
Aaa		0,0	0,0	0,0	181,5	181,5
Aa3 à Aa1		0,0	107,2	1,6	4 873,1	4 981,9
A3 à A1		0,0	313,0	216,9	294,7	824,6
<A3		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés		81,5	47,8	176,2	0,0	305,5
Total des actifs sains		81,5	468,0	394,7	5 349,3	6 293,5

(En millions €)		2011				
		Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Notation Echelle Moody's						
Aaa		0,2	691,2	2,2	6 168,4	6 862,0
Aa3 à Aa1		0,2	130,1	20,6	791,7	942,6
A3 à A1		0,0	162,4	141,2	1 266,7	1 570,3
<A3		0,0	0,0	0,0	4,7	4,7
Non notés		65,0	48,4	93,9	0,2	207,5
Total des actifs sains		65,4	1 032,1	257,9	8 231,7	9 587,1





Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(En millions €)	2012				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	20,0	13,1	21,5	90,2	144,8
<i>PLMT</i>	12,5	11,4	18,4	29,5	71,8
<i>FCT</i>	7,5	1,7	3,1	60,7	73,0
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	68,3	21,1	15,0	87,3	191,7
<i>CBI</i>	56,9	18,7	9,2	76,9	161,7
<i>CBM</i>	11,4	2,4	5,8	10,4	30,0
Total	88,3	34,2	36,5	177,5	336,5

(En millions €)	2011				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	24,9	16,3	9,6	50,5	101,3
<i>PLMT</i>	16,2	12,4	7,7	25,9	62,2
<i>FCT</i>	8,7	3,9	1,9	24,6	39,1
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	59,5	19,4	9,6	81,6	170,1
<i>CBI</i>	47,0	15,5	7,6	63,7	133,8
<i>CBM</i>	12,5	3,9	2,0	17,9	36,3
Total	84,4	35,7	19,2	132,1	271,4





Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

		2012																			
(En millions €)	Secteurs d'activité	Prêts et créances envers les établissements de crédit						Prêts et créances envers la clientèle						Opérations de location financement							
		Montant brut		Montant net		Total		PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
	Commerce	0,0	0,0	51,6	14,8	2,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	54,1	15,1	6,0	2,4	4,6	1,6	10,6	4,0	
	Industrie	0,0	0,0	77,6	22,0	4,2	2,3	0,1	0,1	0,1	0,1	81,9	24,4	21,5	7,8	20,1	6,2	6,2	41,6	14,0	
	Services	0,0	0,0	120,7	34,5	4,8	1,0	1,7	1,3	1,3	127,2	36,8	6,7	2,6	12,1	4,5	18,8	7,1	0,7		
	BTP	0,0	0,0	20,3	5,8	17,0	5,1	0,0	0,0	0,0	37,3	10,9	0,4	0,2	1,7	0,5	2,1	0,2	4,3		
	Tourisme	0,0	0,0	18,2	5,1	0,0	0,0	1,4	1,1	1,1	19,6	6,2	3,9	1,5	0,4	0,2	4,3	0,2	1,7		
	Total	0,0	0,0	288,4	82,2	28,5	8,7	3,2	2,5	320,1	93,4	38,5	14,5	38,9	13,0	77,4	27,5				

		2011																			
(En millions €)	Secteurs d'activité	Prêts et créances envers les établissements de crédit						Prêts et créances envers la clientèle						Opérations de location financement							
		Montant brut		Montant net		Total		PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
	Commerce	0,0	0,0	43,1	4,0	1,6	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	44,7	4,1	5,3	1,9	6,1	0,8	11,4	2,7		
	Industrie	0,0	0,0	67,7	12,0	2,6	0,9	0,3	0,1	0,1	70,6	13,0	17,8	6,2	24,6	10,6	42,4	16,8			
	Services	0,0	0,0	80,6	25,6	4,1	0,9	1,7	1,3	86,4	27,8	5,2	1,8	9,4	2,9	14,6	4,7				
	BTP	0,0	0,0	14,3	4,5	14,6	3,8	0,0	0,0	28,9	8,3	0,3	0,1	3,4	1,4	3,7	1,5				
	Tourisme	0,0	0,0	32,2	3,4	0,0	0,0	1,1	0,9	33,3	4,3	3,1	1,1	0,6	0,2	3,7	1,3				
	Total	0,0	0,0	237,9	49,5	22,9	5,7	3,1	2,3	263,9	57,5	31,7	11,1	44,1	15,9	75,8	27,0				



Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur opérations de crédit avec la clientèle (hors activité innovation) est mesuré par le montant des sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle 2 plafonné au montant restant dû. Certaines sûretés de type hypothèques, nantissements et cessions de créances, notamment, ne sont pas comprises dans ce montant.

Le montant des sûretés s'élève à 6 470 millions € au 31 décembre 2012 contre 5 550 millions € au 31 décembre 2011.

8.5. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change. Les risques attachés à l'emploi de la trésorerie des fonds de garantie sont gérés séparément.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion des risques financiers

La gestion financière conduite par le groupe vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques financiers, le risque de contrepartie et le risque opérationnel. Il est à noter que, dans ce cadre, il n'y a pas de trading book au sens réglementaire.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion des risques financiers

La Direction Générale prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Conseil d'administration. Elle décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM et le Comité de gestion financière réunissant la Direction Générale et les responsables concernés examinent les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion des risques financiers

Le bilan est géré de façon à ce que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.



8.5.4. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

Le risque de taux

Le risque de taux est géré globalement : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM bancaire de la Direction des capitaux et du bilan. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu et sensibilité de la situation nette du bilan dans le cas du risque de prix. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2011.

(En millions €)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2012		
Risque de revenu 2012	1,0	-1,0
Risque de prix 2012	-80,5	82,8
31 décembre 2011		
Risque de revenu 2011	8,9	-8,9
Risque de prix 2011	-38,7	41,8

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, le groupe n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) du résultat à hauteur de 0,046 million €. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.





Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité ALM. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière du groupe consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire français.

94

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée, laquelle est exprimée en stock et en flux. Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité ALM réunissant le Comité Exécutif et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM bancaire de la Direction des capitaux et du bilan.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.





L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Opérations Financières d'OSEO, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble du groupe,
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction des Capitaux et du Bilan.

8.6.4. Sources de refinancement

Le bilan est géré de façon à ce que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

La SA OSEO intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. OSEO dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts. OSEO nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux.

8.7. Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue quatre principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc AFT (Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie.
- Le bloc CDC Entreprises au titre du fonds France Investissement, qui est doté par CDC Entreprises.
- Le bloc «Autres fonds» pour des petits fonds de garantie, certains à caractère mutuel qui sont affectés à l'ex OSEO financement.
- Le bloc «Actifs Cantonnés» regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Idf, UIMM, textile, GL ,...

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité Métier financement garantie

Le Comité métier financement garantie rapporte au Comité d'audit. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie et des fonds propres.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité métier financement garantie, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de gestion des fonds de garantie.



8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie et des fonds propres, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en quatre blocs (bloc AFT, « Autres fonds », CDC et « Actifs cantonnés ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnités attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

96

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie et des fonds propres est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de prix : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.



8.8. Flux de trésorerie payables par le groupe relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (En millions €)	2012						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	13 062	-10 891	-42	-54	-211	-4 518	-6 065
Livret de Développement Durable	4 744	-5 349	0	-37	-36	-2 592	-2 684
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	3 879	-471	0	0	-23	-447	0
TSDI	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 950	-3 370	0	-8	-133	-891	-2 338
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 490	-1 702	-42	-8	-19	-589	-1 043
Remboursement des refinancements court terme	5 156	-5 324	-239	-4 711	-373	-1	0
Comptes ordinaires	159	-159	-159	0	0	0	0
Emprunts JJ	80	-80	-80	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	1 294	-1 354	0	-980	-373	-1	0
Titres donnés en pension livrée	3 623	-3 731	0	-3 731	0	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants	0	-3	0	0	0	0	-3
Dérivés hors couverture: flux entrants	6	57	0	7	0	50	0
Dérivés de couverture: flux sortants	0	-58	0	-26	-18	-14	0
Dérivés de couverture: flux entrants	20	3	0	0	0	0	3

Flux annuels (En millions €)	2011						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	10 783	-11 273	-32	-762	-771	-3 352	-6 356
Livret de Développement Durable	5 816	-7 507	0	-720	-505	-1 734	-4 549
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 249	-252	0	0	-38	-214	0
TSDI	26	-37	0	0	-1	-4	-33
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 500	-1 088	0	-38	-180	-754	-116
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 190	-2 389	-32	-5	-48	-647	-1 658
Remboursement des refinancements court terme	4 479	-2 990	-92	-2 273	-623	-2	0
Comptes ordinaires	92	-92	-92	0	0	0	0
Emprunts JJ	0	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	1 416	-886	0	-737	-147	-2	0
Titres donnés en pension livrée	2 971	-2 012	0	-1 536	-476	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants	4	38	0	0	2	31	4
Dérivés de couverture: flux sortants	0	-113	0	-14	-30	-55	-14
Dérivés de couverture: flux entrants	21	0	0	0	0	0	0

Les engagements de financement donnés de 3,9 milliards € à fin 2012 contre 3,4 milliards € à fin 2011 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,1 milliards € à fin 2012 comme à fin 2011) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.



Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations

9.1. Charges de personnel

(En millions €)	2012	2011
Salaires et traitements	-100,5	-100,7
Autres charges sociales	-37,1	-33,5
Charges fiscales	-9,0	-8,0
Charges de retraite à cotisations définies	-10,6	-10,1
Charges de retraite à prestations définies	0,0	0,0
Intéressement et participation	-6,5	-6,2
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	1,2	4,4
Total des charges de personnel	-162,5	-154,1

9.2. Effectif moyen

L'effectif moyen payé, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1 655 agents en 2012 (contre 1 641 en 2011), dont 81 % de cadres.

Le solde des droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à 26 681 jours à fin décembre 2012.

98

9.3. Engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Les taux d'actualisation retenus de 2,50 % et 1,00 %, proches du taux des obligations de première catégorie, ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés. Une variation des taux de + 0,5% conduirait à une diminution de l'engagement d'1,4 million €.

Indemnités de fin de carrière

En 2010, les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel étaient couverts par un contrat d'assurance Groupe pour le personnel de l'UES groupe OSEO financement et par une provision pour celui d'OSEO innovation. A compter de 2011, tous les engagements sont couverts par l'assurance groupe. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Le groupe s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.



Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé au sein du groupe.

Autres engagements sociaux

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de la SA OSEO.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, le groupe est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

Variation des engagements

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011	20,6	1,9	2,4	24,9
Coût des services rendus de l'année	0,8	0,1	0,0	0,9
Coût de l'actualisation	0,7	0,1	0,1	0,8
Prestations versées	-2,1	-0,5	-0,2	-2,8
Ecarts actuariels	2,6	-0,2	0,1	2,6
- Ecarts actuariels de la période liés à l'expérience	0,6	-0,2	0,0	0,4
- Ecarts actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	2,0	0,0	0,2	2,2
Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0
Services passés non amortis	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2012	22,6	1,5	2,4	26,5



Evolution des fonds constitués en couverture des engagements

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur de marché au 31 décembre 2011	18,2	0,0	0,0	18,2
Dotations de l'exercice	2,4	0,0	0,0	2,4
Rendement attendu des actifs de couverture	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations versées	-2,1	0,0	0,0	-2,1
Gains et (pertes) actuariels	2,2	0,0	0,0	2,2
Valeur de marché au 31 décembre 2012	20,7	0,0	0,0	20,7

Coût net de l'exercice 2012 comptabilisé en résultat

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Coût des services rendus de l'année	0,8	0,1	0,0	0,9
Coût de l'actualisation	0,7	0,1	0,1	0,8
Rendement attendu des actifs de couverture	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés	0,4	-0,2	0,1	0,4
Coût net de l'exercice 2012	1,9	0,0	0,2	2,1

100

Variation des provisions et charges à payer

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Provisions au 31 décembre 2011	2,5	1,9	2,4	6,8
Coût net de l'exercice 2012	1,9	0,0	0,2	2,1
Prestations versées	-2,4	-0,5	-0,2	-3,1
Provisions au 31 décembre 2012	2,0	1,5	2,4	5,9

Les stocks d'écarts actuariels et du coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre 2012 sont nuls.

9.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 1.175 milliers €.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

➤ Note 10 - Information sectorielle

Le groupe exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,



- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DOM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations.

(En millions €)	2012				
	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	347,3	104,8	47,3	9,6	509,0
Frais généraux	-161,9	-53,2	-74,6	-0,4	-290,1
Coût du risque	-64,8	0,1	0,0	0,0	-64,7
Résultat d'exploitation	120,6	51,7	-27,3	9,2	154,2

(En millions €)	2011				
	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	271,4	97,4	55,6	13,7	438,1
Frais généraux	-147,2	-49,3	-65,6	-0,1	-262,2
Coût du risque	-24,4	0,4	0,0	0,0	-24,0
Résultat d'exploitation	99,8	48,5	-10,0	13,6	151,9

101

(En millions €)	2012	2011
	Encours bruts	
Cofinancement	15 377,1	12 603,5
Financement court terme	935,1	714,8
Aides au financement de l'innovation	645,4	601,0
Garanties données	12 079,5	12 133,4

Pour mémoire : Les fonds de garantie s'élèvent à 2 212,7 millions € en 2012 contre 2 328,3 millions € en 2011.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 314,6 millions € en 2012 contre 262,9 millions € en 2011.





Note 11 - Engagements de financement et de garantie

(En millions €)	2012	2011
Engagements donnés	16 785,9	16 443,2
Engagements de financement	3 911,3	3 397,7
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	10,0	10,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	3 901,3	3 387,7
Engagements de financement d'aides à l'innovation	795,1	912,1
Engagements de garantie	12 079,5	12 133,4
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	17,3	16,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	12 062,2	12 117,4
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	2 091,2	905,4
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	1 182,0	106,1
Engagements de financement reçus de l'Etat	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	908,2	799,3
Engagements sur titres (titres à recevoir)	1,0	0,0

Note 12 - Autres informations

12.1. Parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, ainsi que les participations non consolidées.

Informations relatives aux sociétés liées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont toutes consolidées par intégration globale, sauf pour ALSABAIL consolidée par mise en équivalence.

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « autres parties liées ».





Bilan

(En millions €)	Entreprises associées 2012	Parties liées 2012	Total 2012	Entreprises associées 2011	Parties liées 2011	Total 2011
Actif						
Prêts et avances	60,3	0,0	60,3	32,0	0,0	32,0
Instruments de capitaux propres	5,4	83,9	89,3	0,0	68,8	68,8
Autres créances	0,0	1,0	1,0	0,0	0,5	0,5
Total des actifs	65,7	84,9	150,6	32,0	69,3	101,3
Passif						
Dépôts	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2
Emprunts à terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres passifs	0,0	6,9	6,9	0,0	8,9	8,9
Total des passifs	0,0	7,1	7,1	0,0	9,1	9,1
Informations diverses						
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1

Compte de résultat

(En millions €)	Entreprises associées 2012	Parties liées 2012	Total 2012	Entreprises associées 2011	Parties liées 2011	Total 2011
Total des charges	0,0	0,7	0,7	0,0	0,6	0,6
Total des produits dont :	1,1	0,8	1,9	0,2	1,7	1,9
Produits d'intérêts	1,0	0,0	1,0	0,2	0,0	0,2
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,0	0,7	0,7	0,0	0,2	0,2
Produits de dividendes	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2	0,2
Autres	0,0	0,1	0,1	0,0	1,3	1,3
Autres informations						
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0





12.2. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux

	Mazars		KPMG Audit				Picard - Ernst & Young					
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
(En milliers €)												
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- EPIC BPI-Gruppe	19	18	4%	4%	19	18	5%	6%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	377	349	90%	88%	314	280	89%	86%	30	36	6%	26%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- EPIC BPI-Gruppe	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	24	31	6%	8%	20	26	6%	8%	-	12	0%	9%
S/TOTAL AUDIT	420	397	100%	100%	352	324	100%	100%	30	48	6%	35%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social												
- EPIC BPI-Gruppe	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Autres												
- EPIC BPI-Gruppe	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement (*)	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	466	90	94%	65%
S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	466	90	94%	65%
TOTAL	420	397	100%	100%	352	324	100%	100%	495	138	100%	100%

(*) Dont 450 milliers € de travaux de préparation, coordination et expertise réalisés dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes et 16 milliers € de conseil en actuariat.





8. Comptes individuels

Bilan EPIC BPI-Groupe (Ex EPIC OSEO)

A C T I F (En milliers €)	Notes	Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2012 Net	31/12/2011 Net
Actif Immobilisé		2 994 623,8	0,0	2 994 623,8	2 438 615,4
Immobilisations incorporelles	3	0,0	0,0	0,0	654,8
- Concessions, Brevets, Licences, Logiciels		0,0	0,0	0,0	654,8
- Immobilisations Incorporelles en Cours		0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations financières		2 994 623,8	0,0	2 994 623,8	2 437 960,6
- Participations	4	1 350 839,6	0,0	1 350 839,6	985 497,1
- Prêts	5	1 643 784,2	0,0	1 643 784,2	1 452 463,5
Actif circulant		948 727,6	0,0	948 727,6	1 094 998,4
- Autres créances	6	17 838,3	0,0	17 838,3	20 940,1
- Disponibilités	7	930 889,3	0,0	930 889,3	1 074 058,3
TOTAL DE L'ACTIF		3 943 351,4	0,0	3 943 351,4	3 533 613,8





Bilan EPIC BPI-Groupe (Ex EPIC OSEO)

P A S S I F (En milliers €)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	8	1 407 316,5	1 030 111,9
- Capital souscrit		1 350 839,6	985 497,1
- Report à nouveau		44 614,8	37 887,1
- Résultat de l'exercice		11 862,1	6 727,7
Dettes financières		1 643 784,2	1 452 463,4
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	9	327 849,9	329 679,6
- Emprunts et dettes financières diverses	10	1 315 934,3	1 122 783,8
Dettes d'exploitation		850 079,5	1 036 677,0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	368,5	79,6
- Dettes fiscales et sociales	12	55,3	186,3
- Autres dettes	13	849 655,7	1 036 411,1
Produits constatés d'avance		42 171,2	14 361,5
- Produits constatés d'avance	14	42 171,2	14 361,5
TOTAL DU PASSIF		3 943 351,4	3 533 613,8





Hors-Bilan EPIC BPI-Groupe (Ex EPIC OSEO)

(En milliers €)	Note	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
	15	11 189 200,0	8 075 200,0
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		4 875 200,0	4 875 200,0
. Engagements de garantie		6 314 000,0	3 200 000,0
. Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements donnés			
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement			
. Engagements reçus Etat			
Engagements de garantie			
. Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements sur titres			
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements reçus			





Compte de résultat EPIC BPI-Groupe (Ex EPIC OSEO)

(En milliers €)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation		0,0	-21,8
- Subventions d'exploitation		0,0	-21,8
- Autres produits		0,0	0,0
Charges d'exploitation	16	-599,5	29,6
- Charges externes		-343,0	-341,2
- Impôts et Taxes		61,8	716,3
- Dotations aux Amortissements sur Immobilisations		-318,3	-345,5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-599,5	7,8
Produits financiers		61 633,8	44 735,1
- Dividendes	17	10 022,4	4 115,5
- Intérêts et produits assimilés	18	51 611,4	40 619,6
Charges financières		-48 453,9	-39 206,8
- Intérêts et charges assimilées	19	-48 453,9	-39 206,8
RÉSULTAT FINANCIER		13 179,9	5 528,3
Produits Exceptionnels	20	336,5	0,0
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		336,5	0,0
Charges Exceptionnelles	20	-336,5	0,0
- Valeurs comptables des éléments d'actifs		-336,5	0,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0,0	0,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		12 580,4	5 536,1
- Impôts sur les bénéfices	21	-718,3	1 191,6
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		11 862,1	6 727,7





Annexe comptable

• Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture	110
• Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation	110
• Note 3 - Immobilisations incorporelles	111
• Note 4 - Participations	111
• Note 5 - Prêts	113
• Note 6 - Autres créances	113
• Note 7 - Disponibilités (créances rattachées incluses)	114
• Note 8 - Capitaux propres	114
• Note 9 - Emprunts et dettes assimilées	114
• Note 10 - Emprunts et dettes financières diverses	115
• Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115
• Note 12 - Dettes fiscales et sociales	115
• Note 13 - Autres dettes	115
• Note 14 - Produits constatés d'avance	116
• Note 15 - Hors Bilan	116
• Note 16 - Charges d'exploitation	117
• Note 17 - Dividendes	117
• Note 18 - Intérêts et Produits assimilés	117
• Note 19 - Intérêts et charges assimilées	117
• Note 20 - Produits et charges exceptionnels	118
• Note 21 - Impôt sur les bénéfices	118
• Note 22 – Les parties liées sur la SA OSEO	118





👉 Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

- **Augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SA OSEO du 2 mars 2012 a décidé de réaliser une augmentation de capital en deux opérations successives de 500 millions € chacune. Sur la première opération l'EPIC BPI-Groupe (Ex EPIC OSEO) a souscrit à hauteur de 365,3 millions € au 30 juin 2012 représentant 13 227 461 nouvelles actions au prix de 27,62 €, prime d'émission incluse.

Pour les besoins de cette souscription l'état a donc augmenté les fonds propres de l'EPIC BPI-Groupe. En conséquence son capital passe donc de 985,5 millions € à 1 350,8 millions € (cf note 8 - capitaux propres).

- **Evènements postérieurs à la clôture**

Le 31 décembre 2012 la loi n°2012-1559 relative à la création de la Banque publique d'investissement vient modifier l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'EPIC BPI-Groupe. L'article 2 de cette loi remplace la dénomination de l'établissement public OSEO par établissement public BPI-Groupe.

👉 Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels de l'EPIC BPI-Groupe sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du règlement CRC n° 99-03 modifiés.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

Dans le poste « Immobilisations Financières », les participations recensent les titres détenus dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées conformément au code du commerce. Ces immobilisations sont inscrites au bilan, soit pour leur coût d'acquisition, soit pour leur valeur d'apport.

Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé sur le mode linéaire en fonction de leur durée de vie soit de 1 à 5 ans pour les logiciels.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts, dividendes et commissions sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en € au cours en vigueur à la date d'arrêt des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le résultat financier.





Note 3 - Immobilisations incorporelles

(En milliers €)	Immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2011	2 107,4
Acquisitions	0,0
Cessions	0,0
Sorties ^(*)	-2 107,4
Montant brut au 31/12/2012	0,0
Cumul des amortissements au 31/12/2011	-1 452,6
Dotations aux amortissements	-318,3
Reprises d'amortissements ^(*)	1 770,9
Amortissements cumulés au 31/12/2012	0,0
Montant net au 31/12/2012	0,0

^(*) Cession, en 2012, de l'ensemble des immobilisations à la SA OSEO à la valeur nette comptable.

Note 4 – Participations

(En milliers €)	2012	2011
Montant brut	1 350 839,6	985 497,1
Participation SA OSEO	1 350 839,6	985 497,1
Dépréciation SA OSEO	0,0	0,0
Montant net	1 350 839,6	985 497,1





Filiales et participations

(En milliers €)

Raison sociale	Immatriculation au RCS de Créteil	% de capital détenu		Valeur des titres détenus par la société		Capital Social	Totaux des capitaux propres avant résultat	Résultat courant avant impôts	Résultat Net	CA HT Exercice 2012	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		Directement	Nette	Brute	Nette								
Filiales et participations													
SA OSEO	320 252 489	62,81%		1 350 840	1 350 840	750 861	1 954 291	58 037	12 835	1 853 727	1 643 784	11 189 200	10 022
OSEO Industrie	751 170 556	0,00%		0	0	1 000 000	1 000 000	-3 968	-3 968	0	0	0	0





Note 5 - Prêts

(En milliers €)	2012	2011
Prêt en livres Sterling ^{(1) (2)}	24 408,7	26 233,8
Prêts ⁽²⁾	1 600 000,0	1 408 000,0
Créances rattachées	19 375,5	18 229,7
Total (1)	1 643 784,2	1 452 463,5

⁽¹⁾ La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt.

⁽²⁾ Prêts consentis à la SA OSEO

Ventilation des prêts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2012

(En milliers €)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	300 000,0	1 324 408,7
	1 624 408,7		

Note 6 - Autres créances

113

(En milliers €)	2012	2011
Dotation PPMTR	17 000,0	5 000,0
Subventions exploitation à recevoir	28,5	28,5
Autres produits à recevoir	0,0	14 720,0
Etat Carry Back	473,3	1 191,6
Autres créances diverses	336,5	0,0
Total	17 838,3	20 940,1

Ventilation des créances selon la durée restant à courir au 31/12/2012

(En milliers €)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	365,0	17 473,3	0,0
	17 838,3		





Note 7 - Disponibilités (créances rattachées incluses)

(En milliers €)	2012	2011
Compte Banque BRED	202,2	311,3
Compte courant SA OSEO	95 922,5	40 251,6
Compte courant Etat- Agence France Trésor	130 309,9	119 464,5
Compte courant Etat- Agence France Trésor Invest. Avenir	704 454,7	914 030,9
Total	930 889,3	1 074 058,3

Note 8 - Capitaux propres

(En milliers €)	2011	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Résultat 2012	2012
Capital	985 497,1	365 342,5			1 350 839,6
Report à nouveau	37 887,1		6 727,7		44 614,8
Résultat de l'exercice	6 727,7		-6 727,7	11 862,1	11 862,1
Total	1 030 111,9	365 342,5	0,0	11 862,1	1 407 316,5

114

Le capital correspond à l'apport de l'Etat pour un montant de 1 350 839,6 milliers €.

Note 9 - Emprunts et dettes assimilées

(En milliers €)	2012	2011
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	24 408,7	26 233,8
Emprunt Codevi (BPCE)	300 000,0	300 000,0
Dettes rattachées	3 441,2	3 445,8
Total	327 849,9	329 679,6

Ventilation des emprunts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2012

(En milliers €)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	300 000,0	24 408,7
	324 408,7		





Note 10 - Emprunts et dettes financières diverses

(En milliers €)	2012	2011
Emprunts auprès de l'Etat	1 300 000,0	1 108 000,0
Dettes rattachées	15 934,3	14 783,8
Total	1 315 934,3	1 122 783,8

Ventilation des emprunts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31/12/2012

(En milliers €)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	0,0	1 300 000,0
	1 300 000,0		

Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Note 13 - Autres dettes

(En milliers €)	2012	2011
Ressources Publiques Investissements d'avenir	704 454,8	914 030,9
Autres ressources Publiques d'intervention	91 626,4	91 626,4
Fonds Modernisation de la restauration	53 574,5	30 753,8
Total	849 655,7	1 036 411,1

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir au 31/12/2012

(En milliers €)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	849 655,7	0,0	0,0
	849 655,7		





Note 14 - Produits constatés d'avance

(En milliers €)	2012	2011
Commissions de garantie SA OSEO à étaler sur la durée de la garantie	42 171,2	14 361,5
Total	42 171,2	14 361,5

Note 15 - Hors Bilan

(En milliers €)	2012	2011
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement		
- Engagements en faveur de la SA OSEO	0,0	0,0
Engagements de garantie	11 189 200,0	8 075 200,0
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 875 200,0	4 875 200,0
KFW	100 000,0	100 000,0
BEI	150 000,0	240 000,0
BPCE	255 200,0	265 200,0
Caisse des Dépôts	3 450 000,0	3 450 000,0
Banque Postale	720 000,0	720 000,0
Conseil de l'Europe	200 000,0	100 000,0
- Engagements de garantie donnés	6 314 000,0	3 200 000,0
Programme EMTN	3 814 000,0	1 200 000,0
Certificats de Dépôts	2 500 000,0	2 000 000,0
ENGAGEMENTS REÇUS		
- Engagements reçus de l'ETAT	0,0	0,0





Note 16 - Charges d'exploitation

(En milliers €)	2012	2011
Refacturations des Sociétés du Groupe	-182,4	-178,5
Autres charges externes	-160,6	-162,7
Sous Total	-343,0	-341,2
Impôts et Taxes	61,8	716,3
Dotations aux amortissements sur Immobilisations	-318,3	-345,5
Sous Total	-256,5	370,8
Total	-599,5	29,6

Note 17 - Dividendes

Il s'agit des dividendes versés par la SA OSEO pour un montant de 10 022,4 milliers €.

Note 18 - Intérêts et Produits assimilés

(En milliers €)	2012	2011
Compte à vue	98,4	1 054,4
Fonds placés auprès d'OSEO	48 453,6	39 206,7
- Prêts (en €)	48 217,6	38 980,9
- Prêts (en devises)	236,0	225,8
Commissions	3 059,4	358,5
- Commissions de garantie SA OSEO	3 059,4	358,5
Total	51 611,4	40 619,6

117

Note 19 - Intérêts et charges assimilées

(En milliers €)	2012	2011
- Emprunt (Banque Européenne d'investissement)	-235,9	-225,8
- Emprunt (BPCE)	-8 250,0	-7 752,7
- Emprunt ETAT	-39 967,6	-31 228,2
- Compte à vue	-0,4	-0,1
Total	-48 453,9	-39 206,8





👉 Note 20 - Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels constatés en 2012 résultent de la cession des immobilisations incorporelles à la SA OSEO pour la valeur nette comptable pour un montant de 336,5 milliers €.

👉 Note 21 - Impôt sur les bénéfices

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. L'EPIC BPI-Groupe bénéficie du régime mère/fille pour les dividendes reçus de la SA OSEO.

Le résultat fiscal s'élève à 2 964,6 milliers € ; après imputation des déficits reportables la base imposable est de 2 127,4 milliers €.

En 2011, un carry back a été constaté pour 1 269,5 milliers € dont 77,9 milliers € ont été imputé sur l'impôt dû au titre de 2011 et 709 milliers € ont été imputé en 2012, le solde du carry back est de 473,2 milliers €.

👉 Note 22 – Les parties liées sur la SA OSEO

(En milliers €)

Postes du bilan		2012
Actif		
Prêts		1 643 784,2
Autres créances		336,5
Disponibilités		95 922,5
Titres		1 350 839,6
Passif		
Charges à payer		282,3
Produits constatés d'avance		42 171,2
Postes du compte de résultat		
Charges externes		282,3
Intérêts et produits assimilés		48 518,4
Dividendes		10 022,4
Commissions		3 059,4





9. Rapports des commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes consolidés

EPIC BPI-Groupe
Comptes consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de l'EPIC BPI-Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

119

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.





II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- Règles et principes comptables relatifs aux actifs et passifs financiers et aux activités de garantie et d'innovation :

Les notes 5.1 à 5.7 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux actifs et passifs financiers, et les notes 5.23 et 5.24 exposent les méthodes comptables relatives aux activités de garantie et d'innovation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Cession de titres détenus jusqu'à l'échéance :

Comme exposé dans la note 1.1 « Faits significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a cédé au cours de l'exercice une partie du portefeuille de titres détenus jusqu'à échéance de certains Fonds de Garantie. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe et précisés dans la note 5.2.3 « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables, notamment celles applicables au cas particulier des cessions partielles de portefeuille. Nous avons également vérifié les informations correspondantes fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.





Estimations comptables

- Provisionnement du risque de crédit :

Votre groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans la note 5.2.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

- Valorisation des instruments financiers :

Votre groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 5.1 « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Provisionnement des engagements sociaux :

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.14 et 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.





EPIC BPI-Groupe
Comptes consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2012

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 24 avril 2013


Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT FS 1


Marie-Christine JOLYS


Philippe SAINT-PIERRE

MAZARS


Virginie CHAUVIN





Rapport sur les comptes individuels



KPMG AUDIT FS I
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France



61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie
France

BPI-Groupe EPIC (anciennement OSEO EPIC)

Siège social : 27/31, avenue du Général Leclerc - 94700 Maisons Alfort
Capital social : €1 350 839 592,49

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'EPIC à la fin de cet exercice.





BPI-Groupe EPIC
*Rapport des commissaires aux comptes sur les
 comptes annuels*
 24 avril 2013

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

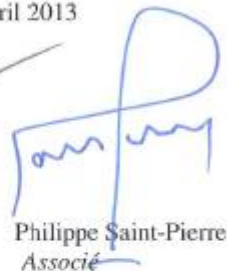
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 24 avril 2013

KPMG Audit FS I


 Marie-Christine Jolys
 Associée


 Philippe Saint-Pierre
 Associé

Courbevoie, le 24 avril 2013

MAZARS


 Virginie Chauvin
 Associée





Rapport annuel 2012

BPI - Groupe
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil

Siège social
27-31 avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01
www.oseo.fr

